

**COMMISSION PARTICULIERE DU  
DEBAT PUBLIC**

**Dunkerque**

**Lundi 19 décembre 2005**

**Gestion des déchets nucléaires**

*Le problème de la gestion à long terme des  
déchets nucléaires*

*Les propos tenus par les intervenants, y compris ceux invités par la CPDP, sont de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne préjugent en rien du compte-rendu qu'établira la Commission à l'issue du débat.*

**(La séance commence à 18 heures 11 sous la présidence de Mme Vourc'h.)**

Je voudrais avant d'ouvrir cette séance saluer le plus jeune homme de l'assemblée et peut-être même du public dans son ensemble. Il y a un jeune garçon dans cette assemblée et je tenais à le saluer personnellement puisque c'est certainement le plus jeune garçon qui ait participé au débat public depuis le début de ce débat public.

Bienvenue à vous tous et à vous toutes. Nous avons organisé la soirée de la manière suivante : une ouverture pour placer ce débat, ces enjeux et ces modalités, puis il y aura un mot du président de l'ANCLI. Ensuite, il y aura trois prises de parole qui correspondent à trois voies de synthèse différentes puisque nous sommes à un stade crucial des débats sur lequel je vais revenir. Et enfin, vous aurez, vous de la salle, la possibilité de poser des questions, d'intervenir dans ce débat. Vous avez certainement chacun pris un papier et un crayon sur lequel vous pouvez présenter vos questions. Il vous sera demandé à chacun d'entre vous dans la suite des débats de présenter oralement la question que vous avez posée par écrit.

Avant que vous ne vous mettiez à vos questions, nous sommes dans un temps particulier de ce débat qui est un temps de synthèse, nous sommes à la douzième réunion de ce débat depuis quatre mois. Donc, nous avons bien conscience que, en vous sollicitant, à la fois nous avons le souci que vos questions, vous qui êtes là pour la première fois, soient entendues par nous et en même temps nous aurions à cœur que vous puissiez organiser vos questions ou les concentrer sur les points de synthèse qui ne seront pas comme vous allez le voir tous dans le même sens, mais que vous puissiez concentrer vos questions sur les points de synthèse. Alors sentez-vous le plus libre possible. Il vous revient de déterminer ce que vous souhaitez poser comme question en sachant que nous sommes dans un temps de synthèse.

Je vais maintenant ouvrir le débat. Vous prenez place à ce jour au douzième rendez-vous des débats publics. Cette Commission particulière du débat public est une autorité administrative indépendante que nous représentons ici et dont le nom des membres s'affiche sur l'écran. Nous sommes sept. Nous ne pouvons pas tous les sept être présents à chaque fois. Nous sommes trois à la tribune, ainsi que notre président qui est dans le public et qui présentera tout à l'heure des éléments de synthèse du point de vue de la Commission particulière du débat public. Ce débat, je vous le rappelle, vous qui êtes là pour la première fois, est une première. C'est un débat qui pour la première fois a été demandé par les ministères de l'Industrie et de l'Environnement, non pas sur un équipement particulier, mais sur une question de politique générale, et quelle question, puisqu'il s'agit de la gestion des déchets radioactifs. Le gouvernement a sollicité, il n'était pas obligé, un débat public où les Français et les Françaises qui le souhaitent pouvaient poser leurs questions, apporter leurs arguments, faire part de leurs inquiétudes et nous sommes nous chargés de rendre compte de ces arguments, de ces questions, de ces inquiétudes le cas échéant.

Le débat public dans son ensemble prend place à un moment particulier puisque vous savez qu'il y a une loi de 1991 qui s'est donnée quinze ans pour explorer trois voies de recherche sur la gestion des déchets radioactifs. Trois pistes pour tenter d'apporter une solution de gestion des déchets radioactifs. Nous arrivons au terme de ces quinze ans, une commission nationale d'évaluation composée d'experts indépendants a rendu ses conclusions sur les trois axes de recherche et maintenant nous voilà au seuil d'un second projet de loi qui doit intervenir en 2006. Ce débat public prend donc place à un moment particulièrement important puisque c'est à l'issue de quinze années de travaux du Parlement et des chercheurs et des experts et à l'orée d'un nouveau débat public, d'un nouveau débat parlementaire, qui doit définir l'action que la France entend se donner pour les années à venir.

Il y a une carte qui s'affiche. Nous avons organisé des débats dans plusieurs villes de France. Tout d'abord des auditions du public là où étaient situés les sites concernés directement par la question de la gestion des déchets, puis nous avons organisé un débat en plusieurs temps, le calendrier qui va s'afficher vous le montrera.

Il y a eu un premier temps en bleu de l'histoire du public au plus près des sites concernés directement par la question des trois axes, séparation-transmutation premier axe, stockage en couche géologique profonde ainsi que l'entreposage.

Un deuxième temps s'est situé à Paris avec les débats extrêmement riches sur les grands choix scientifiques et techniques qui encadrent et rendent possible la gestion des déchets radioactifs. Puis nous avons eu des réunions à Joinville, Caen, Nancy, et Marseille qui posaient la question de l'accompagnement démocratique des années qui allaient commencer à partir de 2006. Comment devons-nous penser l'accompagnement de la préparation de la gestion des déchets radioactifs dans les années qui viennent, ce que nous avons appelé démocratie et déchets.

Enfin Dunkerque, aujourd'hui, premier temps de synthèse, ce n'est pas encore le compte-rendu puisque nous sommes tenus de faire un compte-rendu qui sera présenté aux ministères qui nous ont saisis, le ministère de l'Industrie et le ministère de l'Environnement.

C'est un temps de synthèse à trois voies, ainsi que vous le verrez.

Première voie, la voie de la Commission particulière du débat public, et M. Mercadal, son président, présentera ses premières lignes de synthèse de notre point de vue, commission.

Deuxième voie de synthèse qui sera présentée par Mme Fouquet qui est à la tribune et qui représente le ministère de l'Industrie, ministère qui a saisi avec le ministère de l'Environnement notre commission pour organiser ce débat et ministère qui est aussi chargé de préparer le projet de loi de 2006.

Enfin, troisième voie de synthèse, la synthèse de M. Dessus qui est co-auteur du rapport de contre-expertise mais également qui fera part des préoccupations qui ont été exprimées par les experts ou les contre-experts dans tout le courant de ce débat public.

Ensuite la parole sera à vous.

Je termine en disant que nous n'avons pas à faire de propositions, nous commission, mais nous avons comme mission de rendre compte de l'ensemble des arguments, de vos arguments, de vos questions et de vos préoccupations, de vos prises de position aussi sur cette question des déchets radioactifs. Notre rapport sera restitué aux ministères qui nous ont saisis, Industrie et Environnement, et sera nous l'espérons, de nature à enrichir le débat parlementaire qui va s'ouvrir en 2006.

Voilà. Bons travaux à tous et n'oubliez pas, quand vous remplissez une question, de lever votre feuille, des hôtesse les amèneront en régie où elles seront projetées sur les écrans.

M. Delalonde, conseiller général de ce département et président de l'ANCLI. Je vous propose de faire un mot d'accueil à la tribune.

**M. Delalonde.**- Merci Madame, vous m'avez effectivement présenté comme président de l'association nationale des CLI, qui existe maintenant depuis cinq années et cette structure est issue d'une rencontre des commissions locales d'information qui ont été mises en place après la diffusion d'une circulaire Mauroy en 1981 auprès de chaque site de production énergétique au niveau national. Il y a environ une trentaine de CLI en France qui ont été un formidable moyen pour les acteurs du territoire de se constituer en assemblées et de discuter des questions nucléaires avec l'exploitant et avec les autorités de contrôle.

Mais cette existence n'a pas été suivie d'une organisation qu'on appelle statutaire, un texte réglementaire législatif qui aurait pu permettre à toutes ces CLI de fonctionner dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, elles se sont donc réunies en fédération, une association nationale qui, à l'approche de ce que l'on nomme l'arlésienne, la loi sur la transparence nucléaire, le renouvellement de la loi Bataille après le moratoire qui en 2006 doit voir le législateur à nouveau se prononcer sur les déchets nucléaires qui nous rassemblent ce soir. L'ANCLI a décidé d'essayer d'appuyer de tout son poids à partir de la pluralité qui compose les CLI, où l'on retrouve toute la gouvernance locale, de faire un Livre blanc. Ce Livre blanc, nous l'avons édité au mois de juin dernier après un colloque national. Nous nous sommes efforcés de faire remonter nos propositions auprès du gouvernement, auprès du législateur, en espérant être entendus. Ce Livre blanc est sorti quelques semaines avant que les deux commissions du débat public, et notamment celle-ci, ne se lancent dans un périple national qui nous amène aujourd'hui à Dunkerque, cela n'était pas prévu initialement.

Dans ce Livre blanc nous avons notifié quelques unes de nos exigences en matière de future loi sur les déchets nucléaires. L'ANCLI considère qu'elle a un rôle d'instance de relais et de questionnement et d'expertise pour l'ensemble des CLI. Elle assure le pluralisme des acteurs locaux puisque toute la gouvernance locale y est représentée, elle assure selon nous une indépendance d'opinion et une stabilité pour toutes les CLI. Elle est le garant d'une information objective et elle représente les CLI sur le plan national et sur le plan international.

C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles, en ayant rencontré M. Mercadal il y a quelques mois, j'ai souhaité en tant que relais local d'une étape non prévue et avec le positionnement national de l'ANCLI, accueillir pourquoi pas une réunion de la Commission du débat public sur les déchets nucléaires à Dunkerque. Pourquoi ? Je crois que vous êtes

nombreux dans la salle à le savoir, vous le découvrirez peut-être, si vous n'êtes pas de la région, après ce que l'on dira ce soir, l'agglomération dunkerquoise a sur son territoire la centrale nucléaire la plus importante d'Europe, et aussi, peut-être que les membres de la CLI de Gravelines s'exprimeront ce soir, l'une des CLI les plus actives du territoire national et j'ai l'honneur de la présider depuis quelques années.

L'agglomération dunkerquoise est aussi reconnue à l'échelle nationale et européenne comme un pôle d'excellence en matière de concertation et d'information du citoyen sur tout ce qui touche au développement et à l'environnement industriel. Je crois que, sous l'impulsion de Michel Delbarre, qui est présent ce soir, député maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine de Dunkerque, les outils de concertation comme le S3PI, le schéma d'environnement industriel, ont été créés et réunissent l'ensemble des acteurs locaux, les industriels, le monde associatif, les syndicats, le monde économique, le port autonome de Dunkerque puisque toute cette industrie se situe sur un port qui est puissant, et aussi nous retrouvons dans cette concertation les services de l'Etat.

L'ANCLI dont je suis président depuis la fin de l'année dernière, est le relais de questionnement de toutes les CLI et à ce titre nous pensons qu'elle se devait de participer au débat public afin de faire connaître, notamment par le biais de son comité scientifique dont je salue ici la présence et notamment celle de Mme Sené, qui est un des membres de ce comité, les interrogations et les propositions des CLI sur cette question des déchets nucléaires.

Enfin, je suis heureux que l'ANCLI ait pu faciliter la reprise des débats publics avec un certain nombre d'associations, débats qui pour nous ne seront pas terminés après la remise de vos synthèses, de ce que vous aurez recueilli lors de votre tour de France en tant que Commission particulière du débat public auprès du gouvernement.

Je tenais aussi à faire savoir que, à la suite de notre Livre blanc il y a quelques mois, nous avons prévu de nous positionner au niveau des CLI sur les déchets nucléaires car ils sont aussi principalement produits sur les sites de production énergétique que sont les centrales nucléaires. Il y en a aussi ailleurs. Donc nous avons décidé à la sortie du Livre blanc de réaliser en 2006 un second Livre blanc qui traitera de la gouvernance locale des déchets nucléaires et c'est la raison pour laquelle le débat public que vous animez, même s'il se termine à une date butoir, ne sera pas terminé en ce qui nous concerne et nous avons effectivement l'intention de poursuivre celui-ci auprès du législateur et auprès du gouvernement car nous pensons qu'il est important pour les générations futures que nous débattions concrètement sereinement de cette problématique qui résistera au temps malheureusement, mais si nous savons quantifier ce temps nous pourrons aussi l'organiser pour que les problèmes connus et méconnus soient le mieux possible organisés.

**Mme la présidente.**- Merci, monsieur le président. Je vais demander à M. Mercadal de s'approcher, le président de la Commission particulière du débat public.

J'en profite pour saluer la présence de M. Delbarre, député maire de cette ville qui nous accueille. Mme Sené que je n'ai pas présentée tout à l'heure est la présidente du GSIEN dont vous voyez s'afficher le sigle. Elle se présentera tout à l'heure.

**M. Mercadal.**- Mesdames et Messieurs, ce dispositif est un peu particulier parce que, normalement, comme l'a dit Mme Vourc'h, la Commission particulière du débat public ne prend pas parti, elle ne fait qu'un compte-rendu. Faire aujourd'hui un compte-rendu des grosso modo soixante et quelques heures de débats que nous avons eu depuis le 12 septembre serait vraiment très difficile pour moi car je prendrais vraisemblablement un temps très important. Nous avons donc décidé de vous présenter une synthèse et, pour essayer de se tenir en quinze minutes, je l'ai écrite car autrement j'aurais vraisemblablement débordé.

Cette synthèse, nous avons choisi de la faire sur trois axes.

D'abord le temps : quelles échéances, quelle manière de scander le temps que nous avons devant nous ?

Ensuite on examinera le périmètre : quel est ce périmètre dont nous devons nous occuper en terme de déchets nucléaires ?

Et enfin, troisièmement, le dialogue entre le territorial et le national puisque l'un des enseignements importants du débat que nous venons d'avoir est que dans ce domaine, plus encore que dans d'autres, le dialogue entre les sites qui recevraient des équipements et le national est déterminant.

Commençons par le temps de la gestion des déchets.

La question qui nous a été posée au départ c'est les déchets à haute activité à vie longue, ce sont cette partie des déchets qui dure des centaines, voire des milliers d'années. Le constat a été fait par tout le monde et là-dessus il y a consensus, que cette gestion obligeait à prendre en considération le très long terme. Pourquoi ? D'abord parce que cette gestion dépend étroitement de l'avancement des trois axes de recherche qui ont été posés par la loi de 1991 et l'unité de temps de progression de ces axes de recherche c'est la décennie. Ainsi le débat a démontré que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut encore au moins dix ans de recherche pour le laboratoire de Bure pour en quelque sorte être sûr de la faisabilité d'un stockage en couche géologique profonde. Je parle de la faisabilité seulement.

En outre, les recherches sur la transmutation sont encore à beaucoup plus long terme, vraisemblablement 2040 pour le passage à la phase industrielle, enfin au début de la phase industrielle, mais au moins 2015-2020 pour un simple démonstrateur, qui a paru à tous, notamment la direction générale de l'énergie et des matières premières, comme une étape absolument nécessaire.

D'autres recherches sont apparues dans le débat plus ambitieuses dont il faudra que la loi 2006 dise s'il faut les poursuivre ou pas. Des recherches sur de nouveaux types de réacteurs, qui pourraient produire moins de déchets, et plus ambitieux encore, des filières différentes comme par exemple la filière du thorium pourraient en produire encore moins. Vous voyez la recherche et l'unité de temps de la recherche, dix ans, nous oblige à voir très loin.

Deuxième argument : la vision à long terme s'avère nécessaire pour tenir compte des liens qui existent entre politique énergétique et déchets. Ces liens ont été mis en évidence

par une méthode de scénario, qui avait déjà été utilisée dans le rapport Charpin il y a quelques années, en 2000 je crois, et que le débat, j'espère que M. Dessus ne me contredira pas, a épuré. Si l'on veut vraiment comparer le scénario d'arrêt du nucléaire, et ce débat devait être sans tabou, donc nous avons parlé d'arrêt du nucléaire, donc si nous devons comparer le scénario d'arrêt du nucléaire et le scénario de poursuite, chacun avec leur variété, il faut aller jusqu'à l'année 2140.

Ces résultats sont certainement à reprendre et à confirmer. Nous ne pouvons pas imaginer que notre travail, qui a été un travail en marge du débat et présenté dans le débat, mais réalisé par une équipe pluraliste, ces résultats devraient être pris en compte dans les prochaines discussions de politique générale énergétique car on ne peut pas concevoir que l'on parle de politique énergétique sans prendre en compte les difficultés que les différentes hypothèses induisent sur le problème des déchets. Sur ce point un consensus s'est dégagé, pour penser que l'échéance en la matière, donc le prochain débat de politique énergétique générale, devait se situer aux alentours de 2020, date à laquelle il faudra discuter de savoir si le parc actuel de centrales doit être renouvelé et, si oui, comment et par quel type de machines.

A partir de ces deux constats consensuels, trois attitudes se font jour, qui conduisent à des stratégies à chaque fois différentes.

La première est celle de ceux qui ont refusé d'entrer dans le débat, vous avez reçu les uns et les autres des cahiers d'acteurs qui ont été distribués devant la salle, le slogan « les déchets radioactifs, arrêtons d'en produire et nous pourrions alors discuter d'une solution ». Cette attitude est d'ailleurs peut-être la réaction à l'attitude symétrique, celle qui souhaite le plus rapidement possible la consolidation de l'industrie nucléaire et qui considère que les déchets à haute activité sont la pierre d'achoppement de cette industrie qu'il faut franchir le plus rapidement possible.

On a là les deux attitudes extrêmes qui, comme toujours, se renforcent en quelque sorte. Première attitude avec une première stratégie.

Deuxième attitude : celle-ci privilégie la prise des responsabilités et stigmatise la lâcheté qu'il y aurait en permanence à repousser les décisions difficiles sur les générations futures. C'est une attitude qui a été exprimée par beaucoup d'élus dans le débat. Elle pourrait, cette attitude, conduire au scénario écrit par la direction générale de l'énergie et des matières premières à Marseille, et décider en 2006 que le stockage géologique est la solution de référence pour les déchets à vie longue. Mais en même temps il faut poursuivre les recherches puisque de toutes les manières cela est nécessaire, y compris pour le stockage. Et dans dix ou quinze ans, quand ces recherches seront terminées et évaluées, décider de réaliser ou de ne pas réaliser. Car pour tenir compte de la demande pressante de réversibilité, capacité de revenir en arrière, qui s'est faite jour en permanence dans le débat, promesse a été faite d'arrêter comme on l'a fait plusieurs fois dans le domaine du nucléaire si une difficulté survenait, et pour aller dans ce sens, il a été montré qu'un stockage en grande profondeur pouvait rester ouvert jusqu'à 300 ans et, pendant ces 300 ans, être relativement réversible.

Troisième attitude qui s'est dégagée vis-à-vis du temps : celle qui consiste, au contraire des précédentes, à utiliser le mieux possible le temps dont on dispose, je dirais

presque le temps qui nous est imposé puisqu'en tout état de cause on ne peut pas passer à la décision opérationnelle avant au moins dix années de recherche, je l'ai dit tout à l'heure. Cette attitude consisterait alors à préciser le programme de recherche lors du rendez-vous de 2006, à prévoir dans la loi les dispositions qui obligeront à intégrer les problèmes de gestion des déchets radioactifs dans le prochain débat de politique énergétique générale et à considérer, comme cela est ressorti du débat, les deux solutions : stockage et entreposage de surface ou de sub-surface comme à égalité sur le plan technique et ne se distinguant que par le fait que l'on fait confiance à la société d'un côté ou confiance à la géologie de l'autre. Le choix entre ces deux solutions, qui seraient conduites à part égale toutes les deux pendant les dix ou quinze années qui viennent, ne serait fait que vers 2020 en faveur de l'une, en faveur de l'autre, en faveur d'une combinaison des deux.

Voilà pour le temps, les échéances, et vous voyez, cette considération du temps déclenche des attitudes tout à fait fondamentales devant ce problème. Des attitudes éminemment politiques.

Deuxième option générale : de quel périmètre parlons nous, de quoi parlons-nous ? Et à l'intérieur de ce périmètre, comment maîtrise-t-on le contenu ? Plusieurs constats ont conduit à un consensus là encore sur la nécessité d'élargir le périmètre de la loi de 2006 à l'ensemble des déchets et matières nucléaires. Pour ne citer que les principales raisons ou les principaux constats, la frontière entre déchets et matières valorisables se déplace suivant l'option de politique énergétique que l'on retient. Telle qui aujourd'hui est considérée comme matière valorisable, le plutonium pour ne pas le nommer, pourrait demain être déchet si l'on décidait d'arrêter le nucléaire. Autre constat qui oblige à élargir le périmètre : la volonté de réduire les risques à long terme, par exemple par la transmutation, conduit souvent à les accroître à court ou à moyen terme, par exemple à travers plus de déchets à moyenne activité mais à vie longue également.

Enfin, dernier constat cité, mais il y en a d'autres, plus on manipule de matière nucléaire au long du cycle et plus on accroît les dangers et les risques. C'est une remarque de bon sens, qu'il s'agisse d'accidents, de risques de détournement.

Vous le voyez, ces effets de substitution entre déchets et matières nucléaires d'une part, entre risque à court terme et risque à long terme de l'autre, ont amené un consensus pour dire qu'il fallait juger de toute solution de gestion des déchets radioactifs à travers un critère de risque global intégré sur l'ensemble qui conduit à cette solution. Si je puis dire, de la mine aux déchets ultimes, car les risques c'est un peu comme quand on appuie sur un ballon, on fait un trou d'un côté, mais il y a une bosse qui apparaît de l'autre.

Consensus également pour considérer que les outils de la maîtrise –alors je passe maintenant, après le périmètre, à la maîtrise à l'intérieur de ce périmètre que je viens de décrire–, consensus pour considérer que les outils de la maîtrise de cet ensemble déchets et matières nucléaires existent, ce sont l'inventaire des déchets et matières nucléaires d'une part, conduit par l'ANDRA, confié par l'administration à l'ANDRA, et le plan –Mme Sené me corrigera parce que j'ai toujours un petit problème avec la désignation, le plan national de gestion des déchets radioactifs et matières valorisables. On est bien sur le périmètre que nous avons indiqué. L'objet de ce plan : faire correspondre à chaque item de l'inventaire une solution de gestion nullement « tamponnée », si je puis dire, par l'Autorité de sûreté

nucléaire. Consensus donc pour dire que les outils existent, mais consensus également pour dire que ces outils doivent être en permanence améliorés. Ce problème des déchets nucléaires est quelque chose qui est dans l'équilibre de la bicyclette : si on n'avance pas on tombe. Il faut en permanence considérer qu'il faut progresser et aller plus loin.

Enfin le consensus s'est fait aussi pour considérer que l'accès à l'information et plus encore le dialogue entre le public et les responsables est un élément constitutif de la maîtrise des déchets et matières nucléaires. Il est le ressort d'une amélioration constante dont je viens de parler, du paramètre essentiel de cette gestion qui est la sûreté, mais de tous les autres également. Il y faut, pour ce dialogue –et c'est à Caen que l'on a beaucoup parlé de cela–, la mise en application d'une expertise plurielle avec un espace de liberté suffisant pour cette expertise, son financement.

Il faut également un lieu permanent de dialogue et il a été désigné –je rejoins là complètement ce que viens de dire M. Delalonde, c'est l'ensemble des CLI et je suis très heureux parce que, dans le Livre blanc de l'ANCLI, on dit que les CLI doivent se saisir du problème des déchets, il faut un lieu permanent pour parler de ce problème. Ce lieu permanent, il doit être dûment légitimé et financé. Sur ces deux petits mots, il y a beaucoup de choses qui vont derrière –mais je ne peux pas m'étendre–, mais elles sont dans notre compte-rendu. Il y faut enfin, pour ce dialogue, des rendez-vous périodiques du genre de celui que nous avons dans ce débat public, pas nécessairement sous forme de débat public mais sous une forme qui y ressemble. C'est une suggestion faite par le ministère de l'Industrie et, bien entendu, je me dois de la reprendre.

Au-delà des constats, qui, comme vous le voyez font consensus, on peut percevoir néanmoins des attitudes différentes et j'aimerais que ce soir le débat permette d'avancer sur ce plan-là.

Deux attitudes. La première est principalement inspirée par le souci de l'efficacité, elle tient compte des frontières administratives telles qu'elles existent et de l'historique des propositions de loi, notamment sur la transparence, vous venez de la citer, monsieur le président.

La deuxième attitude ne craint pas de bousculer ces cloisons, ces sillons, prédéfinis, cherche au contraire un effet de « paquet » entre toutes les mesures, un effet qui puisse se lire comme un signal de transformation de la gestion du nucléaire car, comme disent certains, et ceci me paraît très imagé même si l'on pourrait nuancer bien entendu, le passage des méthodes héritées du nucléaire militaire à celles d'une activité purement civile. Ces deux attitudes débouchent sur des mesures, vous l'imaginez, quelque peu différentes, législatives, réglementaires, ou encore autres, et ceci se marque dans une différence de degré dans certaines réponses à des suggestions qui ont été faites.

D'abord, premièrement, les réponses positives dans le deuxième cas, un peu moins dans le premier, aux questions qui restent posées. Exemple : rendre obligatoire la déclaration de production des déchets nucléaires. Et donner à l'ANDRA la possibilité de vérifier les déclarations. Cela consoliderait énormément bien entendu l'inventaire.

Autre mesure : le financement de la mission de service public de l'ANDRA sur fonds public, fonds d'Etat, fonds qui seraient constitués à l'aide de provisions pour l'équipement de gestion des déchets à haute activité à vie longue. Point d'interrogation : création d'un niveau politique d'encadrement de la sûreté ? Cela a été indiqué à Marseille. Qu'est-ce que cela peut bien être ? Il a été question dans le passé de transformer l'organe qui supervise la sûreté nucléaire, qui s'appelle d'ores et déjà Autorité de sûreté nucléaire, en autorité administrative indépendante comme nous sommes nous, Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante. Je ne peux pas ne pas mentionner cette idée-là.

Encore une fois, je ne suis pas là en train de faire le compte-rendu mais je vous marque la différence qu'il y aurait en quelque sorte entre des solutions au plus juste et des solutions qui iraient au contraire beaucoup plus loin pour donner aux décisions de 2006 un impact psychologique et politique pour tout dire important.

Et puis des avancées non encore définies sur des sujets ouverts par les exigences de confidentialité, il y a un groupe de travail qui le fait. Le problème de la légitimité du financement des CLI doit-il être dans la loi de 2006 ? Doit-il attendre une loi de transparence nucléaire, est-ce que la loi de transparence nucléaire serait faite en même temps que la loi de 2006 ?

Voilà des différences qui peuvent avoir, sur le plan politique, une signification.

Enfin, une proposition a été faite de dire : « Mais il faut un pilote dans cet avion, c'est tellement compliqué toutes ces recherches, il faut quelqu'un pour coordonner tout cela ». Le fait-on ou ne le fait-on pas ?

Autre manière de distinguer ces solutions : faire de l'échéance 2006, non seulement un texte de loi, mais plus généralement un rendez-vous où chacune des questions évoquées dans le débat recevrait une réponse sous un support textuel adapté, décret, circulaire, formation... L'idée est que l'on ne puisse pas dire en 2020, si 2020 est le prochain rendez-vous, comme on l'a dit à Caen d'un certain nombre de choses : « le principe est accepté, mais l'application n'a pas suivi ». Voilà cette deuxième option, le périmètre et la manière de maîtriser son contenu.

Dernière option : le dialogue entre le territorial et le national. Nous avons entendu à Joinville, et je cite : « il y a un problème incontestable d'acceptabilité territoriale ». Cette phrase a été prononcée par un élu favorable au laboratoire, il s'agit du laboratoire de stockage géologique à la frontière de la Meuse et de la Haute-Marne à Bure. Cette phrase suffit à elle seule à prouver l'existence du problème. Les pétitions qui sont faites dans ces deux départements et qui aujourd'hui ont recueilli plusieurs dizaines de milliers de signatures confirment, et les interventions que l'on a eu dans les quatre réunions dans cette région le confirment largement. Le débat public nous permet d'analyser le pourquoi de ce problème.

Premièrement, nous refusons, disent et les pour et les contre, une décision qui serait prise sans une démonstration complète de la sûreté et aujourd'hui la sûreté du stockage en profondeur n'est pas faite. Il faut donner du temps pour faire des expériences en temps réel, c'est-à-dire sur des temps longs. On peut citer des expériences sur l'impact de la chaleur

sur l'argile à 400 mètres sous terre. « Ce n'est pas en laissant une résistance électrique pendant un an, a dit un géologue de la commission nationale d'évaluation, que l'on peut le savoir. Il faut au minimum une bonne dizaine d'années pour voir l'effet que cela peut faire ». Il faut aussi donner du temps à l'évaluation et puis à la discussion des résultats avec le public. Cette expérience que nous venons de faire démontre que cette discussion n'est pas un simple exercice de répétition.

Deuxième composante de ce problème entre le territorial et le national, le refus de se faire « piéger », c'est-à-dire le refus d'une décision dans laquelle il n'y a pas réellement d'alternative. C'est, pourrait-on dire, le choix sans choix. « Il devait y avoir plusieurs laboratoires, il n'y en a qu'un, nous sommes « piégés » ». Ce sentiment semble faire basculer dans l'opposition ceux-là mêmes qui avaient soutenu ce laboratoire au départ. Deux réponses ont été évoquées. La première : avancer sans brûler les étapes et arrêter si la sûreté n'est pas complètement prouvée ; autrement dit une option de grande prudence, la création d'un stockage réversible, et l'ANDRA nous l'a dit et tout le monde l'a confirmé, que ceci était possible sur une durée d'environ 300 ans au maximum.

Deuxième réponse qui a semblé intéresser beaucoup les locaux : créer une alternative pour ne pas se trouver « piéger », ouvrir un choix de sites par un deuxième laboratoire dans l'argile, cela, les scientifiques n'ont pas pensé qu'un deuxième laboratoire dans l'argile nous apprendrait beaucoup d'autres choses que ce que le premier laboratoire peut nous apprendre si on continue les recherches sur dix ou quinze ans. Et pourquoi pas un prototype d'entreposage de longue durée, entreposage en sub-surface, puisque tout le monde convient que c'est plutôt en sub-surface que cela serait bien, qui serait construit en parallèle à la deuxième phase du laboratoire et alors une décision départagerait les ex aequo au terme de cette période de recherche, c'est-à-dire aux alentours vraisemblablement de 2020 ? Nous avons enregistré, notamment de la part de l'association des élus opposés à l'enfouissement, et ceci a été dit à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la manière la plus claire, le président de cette association nous a dit, nous ne sommes pas opposés au nucléaire en totalité, nous ne sommes pas opposés à une solution de traitement des déchets à vie longue, « nous sommes opposés à l'enfouissement, nous préférons l'entreposage ». Cela est quand même une considération qu'il faudrait peut-être prendre en compte.

**Mme Vourc'h.**- Monsieur le président, j'attire votre attention sur le fait que...

**M. Mercadal.**- Chère madame la présidente, encore une minute. Le respect de l'identité territoriale, et j'en finis par là, le respect de l'identité territoriale telle qu'elle est vécue et ressentie, autre condition de l'amélioration du dialogue territorial national. Il faut bannir de nos pensées l'idée que l'expression de l'attachement à l'identité territoriale fait partie de l'irrationalité. Elle est présente dans tous les débats publics que nous faisons, elle est bien entendu présente dans celui-là.

Enfin, et j'en termine, reconnaître la nature essentiellement éthique du choix qui est devant nous, et notamment du choix entre entreposage et stockage. Cela a été dit par des scientifiques. Techniquement, on peut donner des arguments pour et des arguments contre, à la fin il s'agit d'un choix entre : « Nous faisons confiance à la société pour s'occuper et surveiller ces déchets », ou bien : « Nous faisons confiance à la géologie » mais, là, avec le risque très fort de les oublier. Merci.

*(Applaudissements.)*

**Mme La présidente.**- Merci beaucoup, monsieur Mercadal.

J'espère pour ceux qui n'ont pas participé aux travaux précédents, que vous aurez la possibilité par la suite de poser toutes les questions que vous souhaitez.

Je donne la parole maintenant à Mme Fouquet, qui représente ici le ministère de l'Industrie, qui a participé, avec sa direction, à tous les débats avec une constance et une application vraiment que l'on salue tous ici.

Maintenant, vous allez pouvoir faire la synthèse, de votre point de vue, des travaux de la Commission.

**Mme Fouquet.**- Merci madame la présidente.

Vous m'avez demandé de dresser un premier bilan des enseignements que nous tirons au niveau du ministère à la quasi-fin de ce débat public, après quatre mois de rencontres et de séances.

Avec mon équipe, dans quelques semaines, nous allons élaborer ce projet de loi et nous nous inspirerons en grande partie des résultats et de ce que nous avons entendu dans le cadre de ce débat. En fait, plus largement, nous allons prendre en compte trois éléments fondamentaux.

Le premier, c'est naturellement les résultats des programmes de recherche qui ont été menés depuis 1991 sur les déchets radioactifs de haute activité à vie longue. Ces travaux ont été menés par l'ANDRA, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, et par le CEA, le Commissariat à l'énergie atomique. Deuxième élément : le compte-rendu du débat qui sera disponible fin janvier 2006. Et enfin, troisième élément : le rapport qui a été remis en mars 2005 par deux députés, dont un que vous connaissez bien dans cette région, M. Bataille et M Guiron(?).

Dans ce contexte général, les séances du débat public ont été pour nous une véritable source d'inspiration et de réflexion. Un dialogue a pu se nouer entre les différentes parties prenantes. Ce n'était pas gagné d'avance sur un sujet complexe comme celui des déchets radioactifs, et finalement une approche pragmatique s'est progressivement construite sur la façon dont les décisions pourraient se prendre en 2006 et sur les différents scénarios qui vont se présenter à nos politiques, à nos ministres et au Parlement, et la CPDP avait d'ailleurs résumé dans une des séances cette approche pragmatique de la façon suivante, cela a été rappelé par le président tout à l'heure : avancer sans brûler les étapes, évaluer en toute indépendance et s'arrêter si nécessaire.

Cette intervention me donne aujourd'hui l'occasion de synthétiser et de rassembler toutes les prises de position importantes qui ont été faites par le ministère au cours des différentes séances du débat, et je vais structurer mon intervention en trois points.

Premier point pour vous dire quelles sont, à la lumière des séances du débat, les grandes thématiques qui seront incontournables pour le projet de loi.

Deuxième point : comment nous pouvons envisager après 2006 l'accompagnement des nouvelles phases de recherche, puisque c'est effectivement un consensus que cette phase de recherche soit poursuivie après 2006.

Et le rôle du gouvernement et des collectivités territoriales.

Première question : les grandes thématiques du projet de loi.

Ce que l'on peut déjà dire, c'est que cette loi devra définir une politique nationale sur ce sujet et devra véritablement nous donner les outils pour maîtriser l'ensemble des matières et des déchets radioactifs. Cela veut finalement dire que nous allons légitimer par la loi un certain nombre d'outils qui existent d'ores et déjà mais dont la portée n'est pas inscrite dans des textes législatifs. C'est par exemple –le président l'a rappelé– le fait que nous disposions d'un inventaire national qui liste toutes les catégories de déchets et de matières que nous avons en France, réalisé par l'ANDRA. Le fait que nous devons avoir une classification rigoureuse pour catégoriser les différents types de déchets et de matières, le fait que, sur ces deux bases-là, l'inventaire et la classification, le gouvernement doit avoir un plan d'action clair et rythmé dans le temps sur lequel il doit pouvoir s'expliquer. Et enfin le fait que nous devons définir une stratégie de recherche pour les déchets et les matières qui ne disposent pas encore d'une solution de gestion pour le long terme.

Un deuxième point très important que devra aborder ce projet de loi, c'est naturellement la thématique des déchets radioactifs étrangers, c'est une question qui nous a été posée systématiquement à toutes les séances du débat : quelles sont les obligations de la France vis-à-vis des déchets radioactifs étrangers que nous avons sur notre territoire ? Par rapport à cette question, j'ai rappelé de façon constante que, depuis la loi de 1991, nous avons une obligation qui est de retourner vers les pays étrangers leurs déchets radioactifs, et j'ai insisté sur le fait que nous maintiendrons cette obligation dans le cadre du projet de loi et que nous souhaitons même pouvoir donner plus de moyens à l'administration pour la faire respecter et notamment prendre des décrets d'application. Nous ne partageons pas, en effet, l'idée en France qui est prônée par certains pays qu'il faudrait une installation de stockage au niveau international. Nous voulons gérer tous nos déchets, mais par contre rien que nos déchets.

La loi devra par ailleurs naturellement donner une suite de façon très explicite aux axes de recherche qui avaient été définis il y a quinze ans par la loi de 1991, la fameuse loi Bataille. Nous savons, au terme de quinze années de recherche, que pour les déchets qui ont déjà été produits, les déchets existants, et une grande partie de ceux qui seront produits par notre parc actuel ici à son arrivée en fin de vie, la solution de gestion pour le long terme consistera en un choix entre, soit l'entreposage de longue durée, soit le stockage en couche géologique profonde, soit une combinaison de ces deux solutions. Nous savons par ailleurs que des technologies plus futuristes comme les technologies de l'axe 1, la séparation plus les transmutations, nous offrent une véritable perspective, si la France veut continuer dans la voie du nucléaire au-delà de 2020 et, pour ce faire, disposer des meilleures technologies. Faisant suite à la loi de 1991, celle de 2006 devra être très explicite sur le futur de ces trois axes :

l'entreposage,

- le stockage
- et la séparation plus les transmutations. Je pense que ce sera vraiment le cœur de la décision politique de 2006.

Il n'est pas possible aujourd'hui de trancher cette décision, puisqu'elle appartiendra donc aux ministres et ensuite au Parlement. Néanmoins je peux vous décrire les différents scénarios dans lesquels nos politiques pourront piocher pour décider.

Il y a d'abord un tronc commun à tous ces scénarios qui est celui de la poursuite des programmes de recherche. Cela a été rappelé par le président Mercadal. Encore au moins dix ans pour le stockage en couche géologique profonde, trente ans, peut-être quarante ans, pour la séparation plus les transmutations.

Au-delà de la poursuite des programmes de recherche, on peut envisager trois scénarios pour la décision de 2006.

Le premier scénario consisterait en 2006 à ne fermer aucune possibilité et à se dire que l'on se donne encore quinze ans de recherche, ou dix ans, de façon à avoir véritablement toutes les données en main. Un nouveau rendez-vous parlementaire pourrait donc être prévu entre 2015 et 2020. Il pourrait se tenir sur la base d'un dossier complet de sûreté qui aurait été déposé par l'ANDRA à l'administration, et sur la base par exemple de cahiers des charges qui auraient été déposés par le CEA pour définir les prototypes de séparation poussée transmutation.

Un second scénario consisterait a contrario à choisir dès 2006, à définir des voies de référence pour gérer les différents types de déchets radioactifs et les différents types de matière. Par exemple, on pourrait dire que, pour les déchets ultimes, qui ne seront jamais stockables en surface ou en faible profondeur, la stratégie de référence consiste en une succession d'abord d'une phase d'entreposage puis d'une phase de stockage en couche géologique profonde et que ce stockage doit être réversible. Pour les combustibles usés ou les autres matières, la stratégie de référence est plutôt celle de l'entreposage dans l'attente de l'utilisation et de la valorisation de ces matières.

Enfin, un troisième scénario consisterait également à choisir en 2006 mais, par contre, à faire un choix clair entre l'entreposage et le stockage et à évacuer en quelque sorte la solution qui ne serait pas retenue, choisir soit l'entreposage longue durée en fermant les études sur le stockage, ou a contrario le stockage en arrêtant celles sur l'entreposage de longue durée.

On voit que le choix entre ces différents scénarios conduit à une décision plus ou moins structurante en 2006.

Ce que l'on peut dire dans le cas du premier scénario, celui de la poursuite des programmes de recherche sans préférence entre les axes, c'est que les décisions stratégiques ne sont pas faites en 2006, qu'on reporte donc les choix et qu'il faudrait, à minima, pour que ce scénario permette de marquer une étape, que la poursuite des programmes de recherche

soit très clairement encadrée. Cela voudrait dire que l'on réponde sans ambiguïté à la question de la nécessité d'un second laboratoire de recherche ou non pour le stockage en couche géologique profonde et qu'il faudrait qu'on traite la question de l'entreposage, doit-on ou non continuer les recherches sur l'entreposage, et, si oui, doit-on construire une installation prototype ?

Le deuxième et le troisième scénario permettent a contrario dès 2006 de choisir. Je pense que le deuxième scénario permet tout en choisissant de maintenir une certaine flexibilité puisqu'il donne un véritable rôle à l'entreposage, cela permettrait de progresser de façon maîtrisée vers la mise en œuvre d'un stockage, de ne pas être pressé dans le cadre de la démonstration de sûreté, et, si cette démonstration de sûreté se passait mal, d'avoir des entreposages sûrs et fiables. On pourrait même faire en sorte qu'à partir de 2006 toutes les nouvelles installations d'entreposage construites pour les déchets de haute activité à vie longue soient conçues sur des concepts de longue durée. On sait que ceci n'est pas du tout utopique puisque nous aurons besoin de nouvelles capacités pour l'entreposage des déchets de haute activité, dès l'horizon 2010-2015.

La loi devra également traiter des modalités de développement économique et les rénover. Cela a été demandé par tous les acteurs, notamment dans le cadre des séances qui sont intervenues en Meuse et Haute-Marne. C'est un chantier très difficile, en ce moment même, notre Ministre, M. Loos, reçoit toutes les parties prenantes, les élus de Meuse/Haute-Marne, les industriels pour parler de ce développement économique et lui trouver une thématique après 2006. Cela nécessite de construire un véritable partenariat entre les directoires, les entreprises et les structures concernées au niveau national.

C'est difficile parce qu'actuellement l'Etat a choisi d'évoluer dans ses missions sur ces thématiques et a plutôt choisi la décentralisation sur ces sujets, c'est-à-dire de confier le développement économique aux collectivités territoriales et, là, on est plutôt en train d'essayer de les épauler et de construire un partenariat.

Il faudrait également trouver une thématique à ce développement local. Aujourd'hui des propositions ont été faites pour que les départements de Meuse et de Haute-Marne puissent accueillir des industries créées dans le domaine des nouvelles technologies d'énergie. Il faut que ceci soit expertisé. Si cela réussissait, ce serait un beau symbole, je trouve, une sorte de solidarité entre les énergies des territoires, qui ont permis de traiter l'une des questions fondamentales posées par l'énergie nucléaire et qui reçoivent en contrepartie l'avenir de l'énergie au niveau industriel, mais tout cela reste à construire.

Enfin il faut que la loi soit très claire sur comment nous allons financer tout cela. La loi de 1991 n'était pas très explicite sur ce sujet. Deux objectifs pour le financement : faire en sorte que les établissements de recherche aient les moyens de fonctionner pendant encore quinze ans, vingt ans, voire quarante ans, et également faire en sorte que, au moment où nous construisons ces fameuses installations, que ce soit un entreposage de longue durée ou bien un stockage en couche géologique profonde, dans quelques dizaines d'années suivant les cas de figure, les ressources financières soient disponibles. Aujourd'hui nous avons un certain nombre de mécanismes qui existent, les entreprises concernées, EDF, le CEA, AREVA, constituent des provisions et mettent de côté les ressources financières correspondantes, mais

nous avons vu dans le cadre de ce débat que les mesures actuelles méritent d'être renforcées et que, là encore, il faut un encadrement législatif.

Voilà donc pour les principales thématiques du projet de loi.

La deuxième question que je voulais aborder avec vous, c'est comment nous allons accompagner cette nouvelle période qui s'ouvre en 2006. En quelques mots, il faut maintenir l'évaluation scientifique indépendante. Je pense que cela a été un point fort dans ce débat que de montrer que des scientifiques indépendants des organismes de recherche avaient suivi les sujets depuis 1991 et pouvaient en parler en toute indépendance. Nous avons vu également qu'il faut maintenir les modalités d'information et de partage des connaissances avec le public, notamment dans le cadre des commissions locales d'information. Et nous avons vu enfin qu'il avait été très important pour l'ensemble des acteurs de se donner rendez-vous en 2006. Cela a été très motivant mais, par contre, un délai de quinze ans est très long. Vous imaginez quinze ans dans la vie d'un chercheur : on change plusieurs fois de poste en quinze années. Donc en fait l'idée, ce serait maintenant d'avoir des rendez-vous plus réguliers, par exemple tous les cinq ans, tous les six ans et, dans le cadre de ces rendez-vous réguliers, le gouvernement pourrait représenter un rapport global soumis à discussion, à controverse et évaluation dans lequel il présenterait à la fois ce qu'il a fait dans le cadre de son plan d'action, ce qu'il a mis en œuvre dans sa stratégie de recherche et comment il a financé toutes ces actions.

Enfin, pour finir, la dernière thématique que je voulais aborder avec vous, c'est le rôle des différents acteurs.

On voit que la loi pourrait clarifier le rôle des différents établissements de recherche. La loi de 1991 ne l'avait pas fait, et cela a conduit à un certain nombre de difficultés au niveau du fonctionnement. Il faut également que la loi soit explicite sur le rôle du Parlement après 2006. Avec la loi de 1991 nous étions rentrés dans un régime qui était sous la tutelle complète du Parlement, puisque c'est au Parlement que reviendront les décisions sur ce sujet en 2006. Souhaite-t-on rester dans un tel système après 2006 ou souhaite-t-on évoluer dans un système plus banalisé où le Parlement serait régulièrement informé, mais où les décisions d'exécution seraient du ressort du gouvernement ? En tout état de cause, dans tous les scénarios envisageables sur ce sujet-là, dans le cas où le choix se porterait à terme sur une installation de stockage, il semble évident que le choix de fermer un jour une telle installation devra revenir au Parlement.

Dernier élément très important : c'est le rôle des collectivités locales. Cela a été une demande très forte que les consultations puissent se poursuivre. Lorsque le laboratoire de recherche a été installé en Meuse/Haute-Marne, il y a eu une mission de concertation menée par le député M. Bataille et puis il y avait eu une délibération des conseils municipaux, régionaux et généraux concernés. Doit-on aller plus loin que cela pour une éventuelle installation de stockage ou une éventuelle installation d'entreposage de longue durée ? Ce sera à nouveau aux parlementaires de trancher.

En conclusion, on peut résumer en trois catégories les questions véritablement politiques qui vont se poser dans quelques mois à nos décideurs.

D'une part la nature des décisions techniques de 2006,

-d'autre part les modalités d'intervention du Parlement après 2006

-et enfin les modalités d'intervention des collectivités locales concernées.

Dans tous les cas de figure, il y a un tronc commun qui repose sur la poursuite des programmes de recherche. A partir de ce tronc commun toute la question est de savoir l'ambition que nous avons vis-à-vis de l'échéance de 2006 et comment nous nous organisons à tout moment pour être dans un processus qui soit contrôlé et réversible, tant sur le plan technique que politique.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- Je vais donner la parole maintenant à M. Dessus.

Je rappelle qu'il était co-auteur du contre-rapport en quelque sorte inclus dans le dossier d'initialisation et qu'il a participé à une grande partie des débats de la Commission.

**M. Dessus.**- Madame la présidente, pour essayer d'aller aussi vite que M. Mercadal, je vais aussi projeter des transparents. Je vais commencer sans transparents en attendant. L'idée que nous avons eue –et je parle sous le contrôle de Mme Sené– ma collègue–, par des experts contradictoires, est d'essayer de voir un peu les avancées du débat par rapport à l'état de la question au moment où ce débat a commencé.

Quand on regarde la situation au début du printemps 2005, le débat était complètement cantonné aux déchets ultimes du retraitement et, en pratique, aux déchets vitrifiés. On parlait assez peu d'autre chose. On avait le sentiment, au moins dans l'opposition, qu'il se dégagait une sorte de consensus autour du stockage profond, avec le maintien d'une perspective à très long terme d'une transmutation et, du coup, l'entreposage, qui n'avait pas le caractère définitif des deux autres solutions, était mis un peu entre parenthèses. Il restait un débat sur le problème de réversibilité et sur le choix du site, mais aussi avec l'idée que, finalement, Bure n'était pas si mal.

Diapo suivante. Alors, comment peut-on voir les avancées ? Des avancées, il y en a sur plusieurs thèmes, et je m'aperçois que en écoutant M. Mercadal il y a pas mal de choses sur lesquelles on est d'accord. D'abord en terme de paradigme, de sémantique, de périmètre, d'échelle de temps, manifestement il s'est dégagé un consensus sur un certain nombre de points.

La nécessité de dépasser la distinction entre déchets et matières valorisables, on en a pas mal parlé avec M. Mercadal. D'une façon assez claire, il y avait une relation entre les quantités de matières et les stratégies de matières et déchets et les stratégies de production électrique. C'était la reconnaissance que, parmi les solutions possibles pour faire moins de déchets, l'une des solutions était de s'arrêter de faire du nucléaire. Cela avait évidemment d'autres inconvénients, mais cela faisait partie du paysage. De toute façon on est condamné à continuer, on fait ce que l'on peut faire de mieux avec les déchets.

Diapo suivante. Le problème des échelles de temps, M. Mercadal en a parlé. En fait, jusqu'à maintenant, on parlait du très long terme, on parlait de ce qui se passerait dans dix générations. Mais on avait un peu oublié ce qui se passait entre maintenant et les dix générations suivantes, et l'intérêt de ce débat, c'est de se focaliser sur les 100 ou 150 ans qui viennent. On parlait volontiers des 10 000 ans qui suivent, aussi bien les écolos que les tenants d'autres solutions, mais on oubliait un peu la période intermédiaire.

A ce titre la méthode des scénarios s'est révélée d'un assez grand secours. Généralement, les gens n'y croyaient pas beaucoup au début, mais cela a eu l'intérêt de donner un certain nombre de bases matérielles, chiffrées –avec les incertitudes que l'on peut avoir sur les chiffres bien entendu– pour avancer dans le débat. Je pense que cela est tout à fait important, et c'est l'une des choses qui a permis de mettre en évidence la nature des paris que l'on prenait avec la transmutation par exemple.

La diapo qui suit vous montre, comme à la Villette, que les stratégies en termes de plutonium et actinides –par exemple stratégie de poursuite du nucléaire–, se situaient dans un espace tout à fait différent de celui des différents arrêts du nucléaire. Il y avait effectivement des choix de ce type qui se jouaient sur les 150 ans qui viennent.

Diapo suivante. Tout cela a été bien explicité, discuté en public, et généralement bien reçu, quelquefois simplement pas démenti mais généralement bien reçu.

Il me semble qu'il y a deux choses à faire maintenant, pour la CPDP rendre public ces éléments que l'on peut considérer comme des faits et non plus comme des opinions, et entre le moment où l'on parle d'opinions divergentes et de faits reconnus par tout le monde, il y a une très grosse différence. Il me semble très important que la CPDP insiste là-dessus dans son compte rendu : les éléments qui deviennent des faits parce qu'il y a un consensus, et, pour le ministère de l'Industrie, ces considérations devraient non pas être dans la loi mais dans les attendus de la loi, reconnaître une série de ces choses qui font que la loi va en tenir compte dans la façon dont elle va être rédigée.

Il y a un autre problème qui s'est posé et bien mis en évidence dans les débats publics, c'est le problème des articulations de calendriers ou la cohérence des différents choix. On est tombé sur une série de problèmes, on a mis en évidence la contradiction entre la mise sous verre des déchets ultimes actuels et la volonté de retraitement à terme des déchets vitrifiés. Tout le monde a reconnu que ces déchets vitrifiés, on ne pouvait pas les retraiter – enfin on pourrait les retraiter, mais ce serait extrêmement compliqué. Il y avait une certaine antinomie entre les deux choses. On a reconnu la relative inefficacité du retraitement sur l'évolution des stocks de matières dangereuses du parc actuel et les risques que l'on faisait courir à court terme, donc cette histoire que M. Mercadal a bien commencé à développer entre l'échange de risques de court terme et de long terme.

On a reconnu qu'il y avait des problèmes de stocks importants, c'est un des problèmes des risques de court terme, il y a des stocks importants de plutonium à la Hague qui n'étaient pas sans risque et il me semble que, si tout le monde en est d'accord, il faut que cela soit réellement dit, que cela devienne un fait et non pas une opinion. On peut avoir des opinions différentes sur la façon de gérer cette difficulté. La justification du retraitement apparaît plus à la fin de ce débat comme une nécessité pour la poursuite du nucléaire à cause

de la constitution d'un stock de plutonium que comme réellement une manière d'améliorer la gestion des déchets.

**Mme la Présidente.**- Excusez-moi, vous pourriez peut-être reprendre ce point là de manière à ce que ceux qui n'ont pas participé au débat en comprennent l'enjeu.

**M. Dessus.**- Oui. Quand on regardait les scénarios, on s'est aperçus que, si l'on veut bien admettre que le problème des risques n'est pas lié seulement aux déchets ultimes mais à l'ensemble des matières nucléaires qui se promènent, le plutonium, les déchets ultimes divers, on s'aperçoit que le retraitement lui-même n'est pas très significatif dans la diminution de la quantité de ses matières. Pour le parc actuel, on arrive à la fin de vie du parc à des différences de l'ordre de 10 à 15 %. C'est pas mal, mais cela est relativement négligeable. Par contre pour pouvoir mettre en route une nouvelle génération de réacteurs dit de quatrième génération, surgénérateurs, on a besoin de plutonium et le retraitement se justifie plus par la constitution d'un stock de plutonium que par le retraitement. Donc cela veut bien dire que l'on revient à l'hypothèse : poursuite ou pas poursuite du nucléaire, à quel niveau...

Diapo suivante.

Si on parle des axes de la loi Bataille, sur la transmutation, les scénarios ont bien montré la nature des paris qu'il y avait derrière la transmutation. D'abord, cela suppose de continuer à faire du nucléaire, sinon cela ne se justifie pas du tout et, si l'on en fait, il faut 100 ou 140 ans avant de retomber et, si tout marche bien, dans une situation qui est analogue à celle que l'on trouverait autour de 2040. Donc on prend un pari important sur le temps, et avec des risques de court terme.

Par contre on trouve évidemment une contradiction entre la vitrification des déchets et le stockage profond et la transmutation, ce qui veut dire que l'une des conclusions logiques que l'on pourrait sortir est que l'on devrait pour l'instant conserver les déchets sous une forme accessible, pour ceux qui ne sont pas déjà vitrifiés et transmutables jusqu'à la fin du parc actuel. Il faut voir qu'aujourd'hui nous avons un tiers des déchets qu'on aura à la fin du parc. On peut se poser la question de savoir si l'on continue à vitrifier ou si l'on se met dans une situation où l'on pourrait transmuter ces déchets. C'est l'une des conclusions possibles.

Je continue sur le deuxième axe de la loi Bataille, le stockage profond.

Tout le monde a remarqué qu'il n'y avait qu'un laboratoire de stockage profond et on peut se poser la question purement de l'égalité, on peut se poser la question plus loin, on s'est aperçus aussi que le site de Bure est loin d'avoir donné tout ce qu'il pouvait donner.

Le problème de la réversibilité reste encore assez important et l'avis majoritaire est qu'il y en a encore pour une quinzaine d'années, peut-être vingt, peut-être trente, pour avoir une démonstration définitive de la qualité de cette affaire. Mais, ce que l'on voit surtout c'est que, dès que l'on parle de stockage profond, et même si les chercheurs vous disent dans trente ans on saura très bien faire, il reste une opposition vive de nature éthique à l'idée que l'on va laisser pendant des millénaires à nos arrières-petits-enfants, une série de déchets nucléaires. Les chercheurs n'arrivent pas à nous rassurer sur ces questions là.

Prochaine diapo.

Par contre, ce débat a remis en selle d'une certaine façon l'entreposage. Il y a vraiment un consensus qui s'est dégagé sur un certain nombre de points. C'est une voie qui n'a pas mal avancé, en termes de faisabilité. Elle a avancé en termes de nécessité parce que l'on sait bien que l'on ne pourra pas s'en passer. Il existe plein de combustibles dont on ne sait pas quoi faire pour l'instant, on ne sait pas si l'on finira par les retraiter dans quarante ans ou pas. On a besoin d'un stockage.

Reste un débat de fond qu'a signalé M. Mercadal, qui est : est-ce que le stockage profond, l'entreposage pérenne sont échangeables ou est-ce qu'on les préfère pour des raisons qui sont d'ailleurs généralement des considérations éthiques ?

Voilà ce que je dirais sur les différents axes de la loi Bataille.

Le débat nous a permis d'avancer. Si vous passez la diapo suivante, sur un certain nombre d'autres questions.

Je reviens un peu sur les conclusions que l'on pourrait formuler sur la loi Bataille.

Manifestement, parmi les propositions qui étaient celles de Bataille lui-même d'ailleurs, qui est un des scénarios proposés par la DGENP, de décider maintenant d'un axe de référence ou que l'on confirmerait en fonction des avancées sur la recherche, il me semble que ce que l'on vient de dire des axes de la loi Bataille serait plutôt de dire : continuons à faire de la recherche pendant quinze ans, continuons en parallèle à construire une installation pilote, et cela permettrait d'avoir le choix dans vingt ans, dans quinze ans, entre deux options.

Et l'une des choses qui me fait dire cela, c'est que les considérations éthiques évoluent beaucoup en quinze ou vingt ans. Elles évoluent et on peut avoir une opinion très différente dans vingt ans sur des sujets de ce genre. Imaginez par exemple qu'on ait des tempêtes importantes sur l'Aquitaine pendant les trente ans qui viennent, on aura peut-être plus du tout la même attitude sur les déchets nucléaires. C'est très possible que l'on évolue fondamentalement sur ces questions en quinze ans.

Il me semble dangereux de figer maintenant une attitude et de la remettre en cause simplement pour des raisons techniques. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas demander au Parlement dans quinze ans, dans vingt ans, en fonction de l'état de la société, de prendre une décision sur l'état d'avancement, à condition effectivement qu'on ait donné une possibilité de choix à travers une démonstration d'entreposage.

Il me reste encore trois ou quatre minutes, peut-être.

Les questions éthiques ont été en filigrane, elles n'ont pas toujours été traitées comme des questions éthiques, mais manifestement les déchets nucléaires restent une des raisons majeures de s'opposer au nucléaire dans ce pays. On se rend bien compte qu'il faut prendre des décisions en fonction de risques globaux, court terme et long terme. Le stockage profond des déchets est rejeté pour des raisons manifestement éthiques beaucoup plus que

techniques et puis les gens se disent : « La science nucléaire est encore jeune, elle a cinquante ans, elle a soixante ans. C'est peut-être dommage de figer les solutions dès maintenant ».

Mais l'entreposage se heurte aussi à des questions éthiques. Il n'est pas évident que l'on puisse s'en sortir en faisant confiance à la société plutôt qu'à la géologie. En regardant l'ensemble des verbatim, j'ai fait une remarque qui sera peut-être mise en cause par la DGENP, j'ai l'impression que la dimension éthique est largement absente, au moins dans le discours des attendus et des propositions des ministères concernés, comme si les ministères ne s'occupaient que de technologie et d'économie, alors que je pense qu'ils ont des préoccupations éthiques comme vous et moi –c'était la petite pique nécessaire pour engager le débat avec Mme Fouquet. Je continue.

Les questions institutionnelles, je crois que tout le monde reconnaît qu'il faut traiter l'ensemble des matières déchets nucléaires, quelle que soit leur origine, mais aussi les rejets radioactifs dont on n'a pas parlé, et je pense que les rejets sont importants. La définition d'une procédure ouverte et transparente, de concertation régulière, sous la gestion du plan –et je dis bien ouverte et transparente, et là il y a un problème. Et puis prendre acte du constat que l'on ne peut pas laisser aux industriels producteurs de déchets la responsabilité de leur gestion et qu'il faut donc en tirer des conséquences sur l'indépendance de l'ANDRA, la redéfinition du rôle de l'ANDRA...

Diapo suivante.

L'information et l'expertise et la démocratie dont on n'a relativement peu parlé dans la synthèse jusqu'à maintenant. C'est à travers le débat sur l'EPR que c'est arrivé mais cela s'applique très bien au débat sur les déchets. Il y a manifestement un conflit entre des logiques de débat démocratique et celles du secret, qu'il soit industriel défense et aussi « secret d'opportunité » comme le dit très joliment un fonctionnaire de la défense. Le secret d'opportunité c'est l'aspect très régalien d'un ministre qui dit que ce n'est pas opportun d'en parler. On ne sait pas du tout comment cela est décidé, quels sont les moyens de contrôle...

Tous ces secrets posent une série de questions pour un débat, et on a conclu à travers le groupe de travail qui est en train de se mettre en route avec difficulté à la nécessité de deux choses : d'une délimitation possible du périmètre de chacun de ces secrets. Qu'est-ce qui est dedans, qu'est-ce qui est dehors ? Ce qui est dehors pourra être public et affiché, sauf s'il y a un secret d'opportunité qui vient nous gêner, donc il faut en discuter, et puis d'autre part, à l'intérieur du secret où il ne s'agit pas de révéler les dispositifs bien entendu parce que sinon ce n'est plus la peine d'avoir un secret, quelle est la nature de la médiation du témoignage que peuvent faire un certain nombre de gens pour montrer aux citoyens que cela est bien fait, que l'on peut faire confiance, les rassurer sur la nécessité et la cohérence du système qui est derrière ? Ce groupe de travail a commencé à se mettre en route, mais on n'a pas fini, ce n'est pas simple.

Est apparu ce secret d'opportunité sur lequel il faut que l'on réfléchisse parce qu'il me semble que, souvent, ce n'est ni le secret défense, ni le secret industriel qui est en cause, mais l'opportunité. Et qui juge de cette opportunité ? Ce n'est pas évident.

L'expertise plurielle, je n'en parle pas beaucoup parce que j'imagine que Mme Sené, qui est vraiment une spécialiste de la question, vous en parlera, mais vous avez là quelques phrases sur la question.

Je voudrais simplement arriver à une diapo de conclusion qui est là, qui est plutôt une réflexion sur l'ensemble du débat.

Certes ce débat, dit débat public, pour moi est resté un débat en public comme un procès en public et pas forcément un débat public parce que le sujet était compliqué. C'est le premier débat générique, il faudra que l'on reparle de ces choses là. Moi, je regrette beaucoup l'absence des associations environnementales à ce débat, parce qu'il me semble que, pour l'avenir, c'est absolument nécessaire à un débat équilibré. C'est une absence que nous attribuons essentiellement à la rigidité de l'administration sur ces questions, et là je pense qu'il faut vraiment que l'administration bouge. Quand je dis que c'est gênant, non pas seulement de ne pas avoir les opposants vis-à-vis des tenants de la thèse, mais même vis-à-vis des experts, il nous faut un aiguillon qui nous pose des questions à tous, même pour les experts indépendants.

Cela dit, ces limites étant rappelées, je pense que l'on a quand même progressé et que le défilement de ces diapos montre un certain nombre de progrès et en particulier je pense que l'on a progressé sur la définition du périmètre du débat, le vocabulaire du débat et cela me paraît tout à fait important et probablement sur les éléments factuels de ce débat.

*(Applaudissements.)*

**Mme la Présidente.** - Merci, monsieur Dessus. Je pense tout de même qu'il est nécessaire d'expliquer pourquoi l'absence d'associations environnementales et je suggérerais peut-être de dire un mot sur cette question.

Il est évident qu'elles sont impliquées dans le débat depuis le départ et qu'elles ont toujours été invitées, mais Mme Sené pourrait peut-être apporter un éclairage sur cette question, avant que nous ne donnions la parole à la salle.

**Mme Sené.** - Eh bien, il s'est trouvé que, dans le débat sur l'EPR, il est apparu un très gros problème au moment où les cahiers d'acteurs ont commencé à être distribués.

**Mme la Présidente.** - Tout le monde ne sait pas qu'il y a deux débats publics.

**Mme Sené.** - Il y en a même trois, et même quatre si l'on compte celui d'ITER.

Le nombre de débats publics en ce moment sur des problèmes voisins de l'énergie est assez grand. Il y a un débat sur les lignes à haute tension pour savoir comment évacuer l'énergie de Flamanville vers le restant de la France.

Un débat sur l'EPR Flamanville 3 dont le site a été choisi à Flamanville et, en plus, il est dans la loi ce qui fait que le débat n'est pas évident.

Il y a ce débat sur les déchets qui se positionne avant la nouvelle loi sur les déchets. Cela ne facilite pas forcément les choses.

En ce qui concerne le débat sur l'EPR, comme pour le débat sur les déchets, une série de cahiers d'acteurs et parmi eux le cahier d'acteurs du réseau « sortir du nucléaire », qui a été barré d'un « Confidentiel défense » parce que, dans son cahier, il parlait du krach d'un avion sur une centrale nucléaire et évidemment il disait qu'il possédait des documents confidentiel défense qu'il était prêt à faire parvenir à tous les citoyens. D'une part le document est en confidentiel défense, ils ne doivent pas le diffuser partout et donc le fonctionnaire de la défense a pris acte et a demandé que cette partie soit rayée. En conséquence on s'est donc heurtés à cette problématique du confidentiel défense.

L'ensemble des associations, qui souffrent beaucoup de la problématique confidentielle, qui n'est pas forcément défense mais qui est souvent industrielle et commerciale, a pensé que il fallait crever l'abcès et essayer de délimiter qu'est-ce qu'un secret défense et comment cela pouvait être opposé à la connaissance des citoyens. C'est bien joli de parler de sûreté, c'est bien joli de parler d'économie, mais pourquoi, sur certains points, on ne peut pas avoir les informations ?

Alors l'ANCLI, qui avait été sollicitée, a rejoint aussi les associations en désirant avoir sur le confidentiel défense une avancée, avoir une avancée aussi sur comment cela se passait ailleurs et avoir une avancée aussi sur le secret industriel en ayant un contrat avec EDF pour pouvoir regarder les problèmes de sûreté. Ces points-là ont été examinés le 14 novembre et, effectivement, il y a eu une discussion très approfondie sur qu'est-ce que l'expertise, qu'est-ce que l'expertise plurielle et comment elle peut s'établir avec un accès au document qui n'est pas toujours facile, qui est même difficile, avec une information des citoyens qui est aussi compliquée parce que l'appropriation du savoir n'est pas si simple et le fait de participer à un débat en sachant quels en sont les enjeux n'est pas non plus très simple.

Donc il y a le temps à ce moment là qui se pose et donc on a quand même obtenu un contrat, enfin le GSIEN a eu un contrat et le comité scientifique de l'ANCLI va aussi signer pour son comité scientifique ce contrat, qui est en cours et qui prolongera le débat après. C'est une première chose et, sur le confidentiel défense, M. Dessus nous a dit il y a une commission qui se réunit, qui a des difficultés, mais on peut espérer qu'il y ait au moins une délimitation du sujet et la façon dont on pourra effectivement, dans un certain nombre de cas, expliciter ce qui a été fait et non fait. Cela est en cours mais cela a été obtenu.

Le débat, malgré tout, les associations attendent normalement de voir comment les choses vont se terminer parce que, pour elles c'est essentiel. Donc c'est pour cela qu'elles ne sont pas revenues dans le débat. Les experts ont essayé de tendre la main et, disons, de rester à l'intérieur pour faire valoir le point de vue des associations, mais aussi des experts qui pour pouvoir travailler ont vraiment besoin d'un accès à la documentation qui soit aussi complet que possible. Merci.

**Mme la présidente.**- Merci, madame Sené. Cela était tout à fait important que vous précisiez les conditions dans lesquelles les associations, enfin une partie d'entre elles, se sont retirées du débat à un moment donné, à peu près à la moitié.

Nous avons déjà des questions du public. Je vous propose de les afficher et de les prendre, que chacun d'entre vous puisse lire sa question par ordre d'arrivée. Nous allons voir

comment nous pouvons y répondre les uns ou les autres et engager le débat autour de ces questions.

Peut-on afficher les questions, du moins les cinq premières ?

Il y a quatre questions de Monsieur Séname. Est-ce que vous avez la gentillesse de lire ou de nous faire part oralement de vos questions ?

**Questions n°1.- M. SENAME : En quoi la France s'inscrit-elle dans une démarche de développement durable alors que l'on persiste dans la voie sans fin du nucléaire ?**

**Question n°3 : Après le débat, qu'est-ce qui va changer concrètement dans les choix que l'on sait déjà arrêtés ?**

**Question n°4 : Quel coût pour la gestion des déchets radioactifs (aujourd'hui et demain) ? Provision de la dépense par EDF ? Répercussion des coûts dans le prix du Kwh ?**

M. SENAME.- Oui.

D'abord je vais me présenter. Je suis membre désigné de la CLI de Gravelines et membre élu de l'ANCLI. Je participe quand même d'assez près aux débats, mais des débats de terrain.

Plutôt que mes questions, vous les voyez, ce que je voudrais dire quand même c'est que, un certain nombre d'observations que je voulais faire. Lorsque l'on a été invités à ce débat, il y a eu des publicités qui ont paru dans la presse et moi j'ai relevé qu'il était dit « pour la première fois, un débat... ». Je voudrais quand même rappeler que cela fait trente ans au moins que le programme nucléaire a été lancé. Pour la première fois débat, j'ai un peu le sentiment que l'on a été chloroformés auparavant et d'un certain point de vue je me félicite, cela n'est pas d'aujourd'hui que nous réclamons un débat, donc on ne va pas faire la fine bouche.

Le seul problème c'est que l'on a un peu le sentiment que tout est bouclé, Mme Sené a évoqué le problème du secret défense, cela dit je voudrais quand même rendre hommage à la Commission nationale du débat public d'avoir essayé de mettre de l'huile dans les rouages. J'ai un peu le sentiment que le débat est déconnecté, enfin tel qu'il a été présenté –je n'ai pas participé aux précédentes séances–, il est un peu déconnecté des réalités et je pense qu'il faut quand même rappeler que, cela a été dit notamment par M. Dessus, il faut se souvenir que le plutonium, eh bien ma foi, c'est une période de vie de 24 386 ans, pour être précis.

Donc, si l'on fait une démarche en sens inverse, cela nous ramène au paléolithique. Que connaît-on encore de cette époque ? Ce sont des réalités. Les transuraniens, les actinides mineures, c'est encore pire, le neptunium 237 : période de vie ? 2 milliards d'années ; le fermium 245(?), 8 500 ans. Ce sont des échelles sur lesquelles à mon avis on ne peut pas faire l'impasse.

Premier point. Donc, je parle de développement durable, mais on a le sentiment d'abord que les déchets sont durables. Cela a été dit, il y a des problèmes éthiques qui sont fondamentaux. On est quand même en train de préparer à nos descendants un certain nombre de cadeaux que l'on peut considérer comme empoisonnés, et moi je trouve que cela va tout à fait en contradiction avec cette notion de développement durable qui est le vernis dont beaucoup se parent actuellement.

Une des règles édictées par Rio, qui a inventé le développement durable, et corroborées ensuite par la convention Dardus, c'est que, précisément, on s'interdit de confier aux générations qui vont venir la gestion à long terme des déchets que nous produisons aujourd'hui. Cela apparaît tout à fait fondamental.

J'en viens aux questions.

**Question n°2 : Peut-on se poser la question des déchets sans se poser celle de la politique énergétique ?**

On est dans les épiphénomènes ou dans les incidences d'un problème, alors on va dire il y a eu un débat sur l'énergie il n'y a pas si longtemps que cela. Je rappelle simplement que, lors de ce débat, Mme Fontaine, qui était ministre de l'Industrie, a annoncé à l'époque qu'on allait lancer l'EPR. Le problème des déchets ne peut pas être déconnecté de savoir ce que l'on doit faire, quelle politique énergétique on va suivre et je rappelle quand même que, en France, 80% de sa production énergétique dépend du nucléaire.

La deuxième question que j'ai envie de poser : une fois qu'on aura bien parlé comme aujourd'hui et suite à toutes les séances que l'on a connues précédemment, qu'est-ce qui va changer ? Je ne vois rien, d'autant que, encore une fois, les règles actuelles sont les suivantes : se sont les parlementaires qui vont décider et eux seuls.

Je ne pose pas la question de savoir s'il y a beaucoup de parlementaires dans la salle. En général ils sont assez jeunes, j'ai lu l'approche de M. Bataille, l'approche de M. Devedjian quand il était encore ministre de l'Industrie, eh bien les débats, se sont eux qui vont décider, alors je ne vais pas dire qu'est-ce qu'on fait ici mais c'est une question qui m'apparaît assez fondamentale.

Mme la Présidente.- Merci Monsieur. Madame Allard ?

**Mme Allard.-** Oui, je me présente. Muriel Allard, je suis élue d'une petite commune voisine et, en tant qu'élue, je suis sensible justement à ces relais que nous sommes entre la population et les instances de vote et de décision, et je me suis posé la question de savoir combien il y avait, non pas d'élus de base, leur présence est importante aussi, mais combien de parlementaires dans la salle et comment sont-ils instruits de la question du traitement des déchets, de leur avenir, s'ils sont motivés par ce débat. Je me demande combien il y a de parlementaires, s'ils pouvaient lever le doigt.

**Mme la Présidente.-** On va d'abord prendre les cinq premières questions. Est-ce que les parlementaires peuvent lever la main dans la salle ?

**Mme Allard.**- C'est sans commentaire. C'est quand même eux qui sont chargés de faire le relais entre nous et la base ? et c'est dramatique. L'agence nationale des déchets radioactifs verse chaque année 9,5 millions d'euros aux conseils généraux de la Moselle et de la Meuse. Je me suis posée la question de savoir si ce n'était pas une forme de corruption d'aller apporter autant de subsides quand on est une Agence nationale des déchets radioactifs.

**Mme la Présidente.**- Merci Madame. Peut-être que nous pouvons reprendre la question que vous posez, monsieur, sur l'importance qu'il y a à poser la question des déchets sans exclure la question des scénarios de politique énergétique. Nous sommes tellement convaincus de l'importance de pouvoir connecter les deux questions que nous l'avons introduite au sein même du débat, puisqu'une séance complète a été consacrée à cette question à la Villette. Et nous avons dans ce sens ouvert le périmètre du débat sans déborder en disant qu'il nous paraît difficile de ne pas éclairer la question des déchets par des scénarios de politique énergétique. Et inversement d'ailleurs.

Je pense que cela a été assez clairement exprimé, peut-être insuffisamment, mais cela sera plus précisément dit dans les comptes-rendus précis de fin de débat, mais nous avons eu constamment en tête cette préoccupation. Sur ce point précis, est-ce que M. Mercadal souhaite prendre la parole ? Non. Ou M. Dessus .

**M. Dessus.**- Je veux bien dire un mot à la fois sur la liaison avec la politique énergétique et d'autre part sur le développement durable.

La liaison avec la politique énergétique est manifestement apparue et vous voyez bien, je vous ai sorti des transparents tout à l'heure, avec des possibilités d'arrêt du nucléaire, après 2020, une décision en 2020 ou en 2010 ou en 2040, ou de poursuite du nucléaire à différents niveaux et avec un certain nombre de technologies. Donc c'était bien reconnaître – et je crois que cela est reconnu et cela fera partie du compte-rendu – qu'on ne peut pas parler de déchets sans parler de politique énergétique, et surtout on ne peut pas parler de politique énergétique sans parler des déchets, ce que l'on avait parfaitement réussi à faire dans l'exercice Fontaine. On n'a pas dit un mot des déchets dans l'exercice Fontaine. Je pense que le prochain débat énergétique ne pourra pas faire l'économie des déchets éventuels.

Deuxième question c'est le développement durable auquel vous avez fait allusion, qui a été longuement confondu, dans l'esprit d'un certain nombre de gestionnaires du nucléaire, avec la pérennité du nucléaire : c'était la durabilité du nucléaire, mais pas au sens du développement durable auquel on a l'habitude de se référer de la protection des générations futures. Il est évident que, si l'on veut avoir un développement durable ou un nucléaire compatible avec le développement durable, cela suppose toute une série de conditions qui ne sont pas remplies pour l'instant, dont on peut imaginer qu'elles le seront un jour car les chercheurs travaillent, mais en attendant il vaudrait mieux continuer à en faire le moins possible pour être proche du développement durable. Mais, et l'on retombe sur les considérations de la CPDP, disant que si l'on considère que le problème des déchets est un point d'achoppement important en termes de développement durable, l'une des manières de faire le moins de déchets est de faire moins de nucléaire. Cela sera forcément indiqué quelque part. Voilà la contribution modeste que ce débat aura fait sur ce point là.

**Mme Sené.** - J'irais rejoindre un peu ce que disait M. Séname et Mme Allart, c'est-à-dire que, effectivement, le problème de ce débat, c'est que la définition varie avec les acteurs.

D'une part, le débat est pris au pied de la lettre, c'est-à-dire que la loi oblige les impétrants, ANDRA... à faire quelque chose parce que cela sera un site important pour la France, mais de l'autre côté, qu'est-ce que c'est que cette obligation ? Finalement, cela va faire quoi ? Cela va peut-être retarder un petit peu le chantier.

Par contre de la part des citoyens et des élus, ce débat pour eux c'est le moment d'expression de leurs réticences, leurs questionnements face aux subventions, ou face même au fait que quand le CLI se permet de faire une expertise par un laboratoire qui n'est pas vraiment reconnu parce qu'il est américain, eh bien, cela fait désordres et les conclusions de ce rapport sont mal vues, aussi bien d'ailleurs par les parlementaires que par l'ANDRA qui n'a pas bien participé non plus.

Vous voyez, c'est cela le gros problème, et en plus, c'est vrai, il y a trois débats, les lignes à haute tension, l'EPR et les déchets. Or, en fait, ils sont complètement liés parce que, si l'on décide un EPR, cela veut dire que l'on décide quand même de faire des déchets en plus. Il faudra bien à un moment donné se poser la question de ce traitement de déchets en plus et si, en plus, comme l'a dit le ministre, malencontreusement que cela était quatre EPR qui allaient venir, cela pose là vraiment le problème. C'est cela le gros problème de ce que l'on est en train de faire. On discute, mais à quel moment la réversibilité de toutes les décisions qui vont être prises ? Si on fait l'entreposage, ce sera complètement bouclé. Et c'est cela que vous posez comme question et ce sera bouclé. Comment auront pu intervenir le niveau local ? Comment les gens du terrain auront pu faire remonter leur questionnement, leur propos éthiques qui soyons certains, ne nous leurrions pas, entre l'entreposage et géologie, je ne trouve pas qu'il y a vraiment opposition parce que, si l'on fait un entreposage avec des fûts qui se crèvent, eh bien, ils se crèveront aussi en géologie profonde, et donc ce n'est pas un argument. On doit, parce que l'on ne pourrait pas faire autrement, on ne peut échapper à l'entreposage, et donc la géologie, cela veut simplement dire, moi, je regrette, que l'on espère pouvoir ne plus se souvenir d'un problème qui nous embête. Je ne suis pas prête à accepter cette façon de traiter le problème des déchets et je crois que M. Séname pose cette question.

**Mme Fouquet.** - Peut-être quelques éléments de réponse.

Je ne me prononcerai naturellement pas sur la présence ou non de parlementaires dans la salle. Par contre pour vous dire du côté, du moins des ministères, on a été présents à toutes les séances du débat, certes on est pas parlementaires, mais on a été présents. C'est un débat qui a été souhaité par le gouvernement et qui n'était pas obligatoire du tout, en fait. C'était vraiment le souhait en amont d'un projet de loi de poser le sujet sur la table et de donner l'information à livre ouvert, et nous nous rendons compte très régulièrement à notre Ministre, M. Loos et je peux vous dire que, à notre niveau, peut-être que vous considérerez que c'est pas suffisant, mais en tout cas nous allons l'élaborer ce projet de loi.

C'est une première impulsion, véritablement. Nous allons en rendre compte et prendre en compte ce débat, puisqu'il a habité notre vie pendant plus de six mois.

Peut-être également, pour répondre de façon factuelle à ce qui a été dit sur l'ANDRA, en fait, les subventions qui sont allouées aux départements de la Meuse et de la Haute-Marne se font dans le cadre du processus de développement économique qui a été décidé par la loi du 30 décembre 1991. Ces subventions, en fait, proviennent non pas de l'ANDRA directement, qui ne fait que les mettre à disposition des groupements d'intérêt économique, mais elles proviennent d'EDF, du CEA et d'AREVA, donc c'est la loi de 1991 qui avait institué cela.

Le fait que les départements concernés puissent avoir accès à du développement économique et que ceci se fasse en transparence, c'est-à-dire dans le cadre de groupements d'intérêt public, qui sont soumis au contrôle de l'Etat, le préfet est membre de ces groupements d'intérêt public, commissaire du gouvernement et ce ne sont donc pas en quelque sorte de l'achat des consciences direct, je tenais à le souligner. Pour définitivement débrouiller toutes les pistes et faire en sorte que l'ANDRA ne soit plus du tout concernée par cela, même s'il ne s'agit que de reverser des crédits, on va complètement l'exclure du système après 2006 et faire en sorte que les crédits arrivent directement des producteurs de déchets vers les groupements d'intérêt public.

Et peut-être pour répondre à une question, sur ce qui va changer après ce débat, ces quatre mois, si votre souhait est que la France arrête le nucléaire, cela ne changera pas puisqu'il y a une loi qui a été votée en juillet de cette année, le 13 juillet 2005 qui maintient l'option nucléaire ouverte en France jusqu'à la date de 2020 qui sera celle du choix du renouvellement ou non du parc nucléaire actuel.

Ce que peut changer, en revanche, ce débat c'est que, un, il y ait des suites qui soient données à la loi de 1991, il y a eu quand même quinze années de recherche, si on veut trouver des solutions de gestion des déchets il faut encore mieux le faire puisque l'on souhaite continuer dans le nucléaire, c'est d'autant plus une exigence importante, et, deux, ce que cela va changer aussi c'est que, comme cela a été dit aujourd'hui, on s'est donné les moyens pour que le critère déchets soit un des critères de décision dans quinze ans quand on parlera du renouvellement du parc et que l'on ait à disposition des scénarios qui montrent quel peut être l'impact sur les déchets nucléaires de renouveler ou pas ce parc.

**Mme la présidente.**- Merci.

Monsieur, considérez-vous que cette réponse répond à votre préoccupation, que nous avons pris acte de votre préoccupation ? Oui ?

Il y avait aussi à prendre acte de votre préoccupation concernant l'incompatibilité dans votre esprit entre le développement durable et l'option nucléaire. Plusieurs opinions ont été émises dans ce sens et, en même temps, M. Dessus fait état d'un questionnement un peu plus ouvert avec l'introduction d'autres scénarios qui pouvaient être liés à d'autres choix de politique énergétique. Il le résumait en disant : qu'est-ce qui se passera si une tempête s'abat sur l'Aquitaine ?

Il y avait une question sur le coût de la gestion des déchets, aujourd'hui et demain, les provisions faites par EDF, cette question a été traitée. Votre question a déjà été portée par le public dans les séances précédentes, EDF y a répondu et l'on a eu aussi une

expertise de la Cour des Comptes. EDF va probablement faire un point d'information sur cette question.

**M. Granger.**- Je suis responsable de la gestion des déchets radioactifs à EDF. Donc j'ai eu l'occasion de répondre à ces questions et de discuter de ces questions de manière approfondie à Nancy où il y avait également M. Gasse, qui est conseiller maître à la Cour des Comptes, qui a présenté les travaux de la Cour des Comptes qui ont été faits sur cette question, la Cour ayant fait un audit très approfondi des différentes entreprises concernées par le nucléaire, que ce soit EDF, AREVA et aussi le CEA sur toutes ces questions de provisions et de coût. Les conclusions sont assez claires et chacun peut se reporter à ce rapport de la Cour des Comptes qui est un rapport public qui a été diffusé début 2005. Chacun peut aussi se reporter à l'ensemble des rapports annuels qui sont diffusés par EDF. Il y a également le rapport que nous avons mis à la disposition du public dans le cadre de l'autorité des marchés financiers, qui décrit toutes ces choses très en détail.

Donc la conclusion est simple, c'est aujourd'hui l'ensemble des coûts de gestion des déchets radioactifs, que ce soient les coûts qui sont les coûts d'aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui il y a une gestion pratique des déchets radioactifs qui est réalisée, par exemple pour les déchets à haute activité à vie longue à partir du retraitement. Là je voudrais m'inscrire un peu en faux par rapport à ce qu'a dit M. Dessus. Nous avons réaffirmé dans le cadre des journées d'octobre de la Villette que, pour nous, aujourd'hui, dans le contexte actuel, le retraitement du combustible usé c'est bien avant tout gérer nos déchets radioactifs à vie longue et c'est notre première préoccupation. Ce n'est pas de récupérer du plutonium.

Et donc ces coûts induits par le retraitement qui permet le conditionnement des déchets, c'est-à-dire emprisonner les déchets, éviter qu'ils ne se dispersent dans l'environnement et puis ensuite les entreposer parce que l'entreposage est une technique qui existe d'ores et déjà aujourd'hui, c'est une technique industrielle, et les entreposages les plus récents, on l'a vu, ont une capacité de rétention, de confinement en fait des radioéléments qui ont été confinés par conditionnement pendant 100 ans. L'ensemble de ces coûts de gestion d'ores et déjà effectifs aujourd'hui sont pris en compte, et en plus, par mesure de prudence, nous intégrons ce que l'on appelle les coûts prévisionnels de gestion à long terme, c'est-à-dire que nous faisons une hypothèse financière prudente d'un stockage géologique qui est l'hypothèse financière la plus prudente puisqu'en fait comme si l'on allait, comme on l'a vu, vers l'autre alternative qui serait la voie de l'entreposage de longue durée reconduit... Ce serait une solution dix fois moins chère que la voie du stockage géologique. Choisir le stockage géologique comme hypothèse financière, c'est donc une hypothèse prudente.

Tout cela est pris en compte et, chaque fois qu'il y a des recettes annuellement de la production d'électricité d'origine nucléaire, eh bien, nous prélevons sur ces recettes de quoi effectivement faire des provisions et prévoir les dépenses futures, à la fois les dépenses de retraitement, de conditionnement, d'entreposage, d'ores et déjà effectifs des déchets, mais aussi les dépenses futures de gestion à long terme et en se basant sur cette hypothèse financière prudente de stockage géologique. Donc cela est assez clair là-dessus.

Je voudrais juste rajouter un petit point en éclairage de ce qu'a dit M. Dessus, plus tellement comme représentant d'EDF. Mais enfin, j'étais un des membres du groupe de travail sur les scénarios, je crois qu'il est important de savoir que ce groupe a travaillé de

manière plurielle avec différentes parties prenantes et sans tabou. On a regardé les scénarios de poursuite, comme l'a dit M. Mercadal, jusqu'en 2150 et puis des scénarios où l'on arrête en 2040. Je crois qu'il faut se sortir de la tête –et je renvoie là aussi à un document public qui est le compte rendu provisoire qui a été fait par la Commission particulière du débat public–, de la journée du 8 octobre de la Villette à Paris, où la conclusion n'est pas que, si on arrête le nucléaire, on a forcément moins de déchets.

Je crois que c'est un mythe qu'on a facilement à l'esprit. Il faut bien voir qu'on a une machine qui est un peu plus complexe que cela, dans laquelle il y a à la fois de la production en faible quantité, mais aussi des fortes capacités de recyclage, avec des technologies, avec de la recherche qui permettent, dans les années à venir, d'envisager un accroissement des capacités de recyclage. Ces scénarios ont été faits de manière plurielle, ce n'est pas l'industrie nucléaire qui les a faits, ce n'est pas les associations qui les ont faits et les conclusions sont assez claires et je renvoie chacun pour plus de détail, en fait, au compte-rendu provisoire de la journée du 8 octobre de la Villette.

**M. Séname.**- Un peu brutalement, je voudrais dire au représentant d'EDF que, tant qu'à faire, plutôt que de tourner autour du pot, il aurait pu nous donner un chiffre. C'est ce que l'on demande. On ne demande pas qu'il nous renvoie à la Cour des Comptes.

**M. Granger.**- Sans tourner autour du pot, et sans renvoyer à la Cour des Comptes, nous provisionnons chaque année des sommes de l'ordre de plusieurs centaines de millions d'euros pour l'ensemble de la gestion des déchets radioactifs.

Alors je vais vous donner deux éclairages ramenés en fait au Mgw/h d'électricité, qui correspond en fait à la consommation d'environ deux mois d'un foyer, c'est 1,5 euro par Mgw/h et, ramené donc audit foyer, cela fait à peu près 10 euros par an et par foyer. Mais, pour l'entreprise, ce sont des sommes assez considérables, qui sont au-dessus de 500 Millions d'euros annuels.

**M. Dessus .**- Je ne suis absolument pas d'accord avec ce que dit M. Granger et je crois pas que le compte rendu de la CPDP du 8 octobre dit que cela est exactement pareil que l'on fasse du nucléaire ou pas.

**Mme la présidente.**- Qu'est ce que vous disiez ?

**M. Dessus.**- Le compte rendu de la CPDP du 8 octobre ne dit pas que c'est pareil que l'on continue à faire de la production nucléaire ou pas sur le plan des déchets. Ce qui prouvé par toutes les diapos que l'on a montrées pendant la séance.

**Un intervenant.**- Je suis tout à fait d'accord, ce n'est pas possible de dire que cela fait la même quantité de déchets si on en fait pendant 140 ans ou 50 ans, c'est évident. Il dit qu'on les recycle, mais il ne faut pas exagérer, il faut raison garder et en ce qui concerne vos provisions, je suis tout à fait d'accord, vous en faites, mais le problème, dites-moi si vous avez bien pris en compte la privatisation et comment cela va se catapulte dans les faits. Je ne pense pas que vous soyez Mme Soleil, mais quand même.

**M. Granger.**- Il y a un consensus, c'est que je ne suis pas Mme Soleil. On ne va pas faire un long débat sur la question est-ce qu'on produit ou est-ce qu'on fait moins de déchets si on arrête ou si on poursuit le nucléaire. Je rappelle simplement qu'il y a eu un groupe de travail, ce groupe de travail, les conclusions de ce groupe de travail ont été présentées par M. David(?), qui est quelqu'un du CNRS. Ce groupe de travail rassemblait des experts associatifs et aussi des gens de l'industrie nucléaire. Il a conduit à un certain nombre de constats, les planches du constat sont clairement sur le site de la CPDP.

Constat n°1, je ne sais plus le chiffre exact, mais c'est celui que j'ai indiqué, c'est-à-dire arrêter brutalement le nucléaire, parce que l'on perd un certain nombre de capacités de recyclage et c'est plus important de produire un petit peu moins pendant ce temps là, il se trouve que le bilan est négatif. Et ensuite il y a différents scénarios, et l'on peut les regarder, mais, globalement, ce qui apparaît très clairement, il suffit de regarder les planches, vous avez des planches sur le site de la CPDP qui disent que, globalement, il y a des moyens de continuer le nucléaire en ne faisant pas plus de déchets que ce que l'on a globalement aujourd'hui. Cela est le premier point.

Le deuxième point, pour répondre à Mme Sené sur l'impact de la privatisation, il n'y a pas d'impact de la privatisation sur la question du financement. Le financement, c'est comme la sûreté, c'est une responsabilité. Si une entreprise veut se développer dans ce secteur, elle doit mettre en premier lieu la sécurité, que ce soit dans le domaine de la sûreté, de la sécurité de ses installations et dans le domaine du financement et, de toute façon, il y a l'exploitant et ensuite les autorités qui sont chargées de vérifier qu'on applique ces règles, et vérifier que ces règles sont respectées, et nous sommes régulièrement audités, que ce soit sur l'aspect exploitation ou sur l'aspect financier. Ce que l'on peut simplement voir, c'est que dans le monde il existe un certain nombre d'exploitants nucléaires qui ont, soit un capital public, soit un capital privé. On ne constate pas d'écart notable ou en tout cas de relation entre la propriété du capital et la rigueur de l'exploitant sur la sûreté au sens exploitation du terme ou sur la sécurité financière.

**Mme la présidente.**- Monsieur Mercadal, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Cela me permet de vous dire que le verbatim de toutes les séances est sur le site de la Commission et qu'il y a en même temps la possibilité de poser des questions via le site et d'avoir des réponses faites par les différents experts et les opérateurs.

Nous allons donner la parole aux six questions suivantes, aux cinq questions suivantes.

**Question n° 6 : Mme Allart : Versement par l'ANDRA de 9,5 millions d'euros aux conseils généraux de Moselle et Haute-Marne. Forme de corruption ?**

Sur la question n°6, on peut considérer qu'il y a eu réponse à cette question par Mme Fouquet. Monsieur Muys qui a toute une série de questions autour du thème de la démocratie et des déchets radioactifs.

**Question 7 : M. MUYS.- Quels outils à la disposition des associations pour contribuer à la démocratie participative ?**

**Question 8 : M. MUYS suggère de créer un statut de représentant associatif bénévole en vue de l'obtention des moyens humains et financiers nécessaires.**

**M. Muys.-** Aujourd'hui on a débattu de la démocratie participative. Chacun a émis son avis, son opinion et, par contre, les associations étaient frustrées de se retrouver devant un choix, c'est-à-dire la future création de la CLI de Bure, pour pouvoir invalider ce qui a été décidé par les élus.

Ce que les associations souhaitent, c'est de bien continuer à accompagner ce débat et cette mise en œuvre. Il y a déjà un premier pas avec la démarche avec l'ANCLI. Par contre il n'y a pas que l'ANCLI, il y a aussi tout ce qui est représentants de la société civile qui ne siègent pas dans ces CLI, comme des associations de cadre de vie, des associations nationales de défense de l'environnement, qui doivent continuer à accompagner le débat.

Pour cela, il faut donner les moyens aux représentants associatifs si l'on veut avoir du sang jeune dans ces commissions, donner un statut aux représentants associatifs. Le milieu associatif va finir par être un milieu de retraités ou un milieu de fonctionnaires quand les réunions se font le mercredi. Il faut absolument créer un statut et donner des moyens aux associations de représenter une opinion, une idée ou la population.

**Question 9. M. MUYS : Expression des représentants associatifs bénévoles et secret défense ?**

**M. Muys.-** Ensuite, cela concerne le secret défense industriel. A l'intérieur de certaines CLI classées secret défense, les gens représentants d'association ne peuvent parler qu'en leur nom. Ce secret défense, ce secret industriel doit pouvoir être prolongé bien au-delà de la personne désignée faisant partie de la société civile et avoir des collègues associatifs comme des bureaux nationaux où les idées et les déclarations peuvent être échangées. Ne pas laisser une personne seule décider d'une opinion. Il faut vraiment inclure les mouvements au niveau national de réflexion et, si cela avait été fait pour l'EPR, si les Amis de la terre et d'autres associations avaient été investis, il y aurait eu un échange sur la nécessité de secret défense –qui est un secret de polichinelle d'ailleurs–, le milieu associatif aurait continué à participer à ce débat.

**Mme la présidente.-** Merci Monsieur. Madame Minet ?

**M. Muys.-** C'est bien démocratie participative et contrôle social, c'est-à-dire de continuer à participer à ce débat et à contrôler ce qui se fait. On ne peut pas laisser le veto maintenant aux élus.

**Mme la présidente.-** On va revenir sur vos questions, je vais donner la parole à Mme Minet pour poser sa question si elle est encore dans la salle.

**Question 10 : Mme MINET.- Choix de la poursuite du nucléaire déjà fait (cf. lancement EPR) ?**

**Mme la Présidente.**- Alors j'imagine que Mme Minet souhaite dire que le débat, à partir du moment où le choix de poursuite du nucléaire est déjà fait... J'espère que je ne la trahis pas.

Sur le rôle des associations, est-ce que l'un des membres de la tribune souhaite pouvoir réagir ? Et je crois comprendre, monsieur, que vous souhaitez ouvrir la participation aux associations qui ne sont pas nécessairement dans les CLI. Cela a une incidence en termes de statut des bénévoles associatifs. Le temps imparti pour représenter l'association, alors monsieur Delalonde ?

**M. Delalonde.**- Je ne peux pas répondre à M. Muys autre chose que la volonté qui nous anime, et il le sait, au niveau des CLI, en souhaitant un statut, en essayant d'obtenir du législateur qu'il y ait une liberté dans la constitution de ces CLI, mais qu'il y ait un accord de représentation de toute la société civile et que ceci soit accompagné de moyens financiers pour permettre effectivement un fonctionnement normal de la structure CLI et également au niveau de l'ANCLI pour permettre, pourquoi pas, d'indemniser les membres qui viendraient dans ces CLI, comme cela existe dans les entreprises, passer du temps et que cela ne soit pas de leur poche, que, s'il y a des déplacements d'organisés, que cela puisse se faire par le biais de la structure et non pas de la poche de l'individu qui, à ce moment-là, est un bénévole et qui se lassera très rapidement.

C'est la volonté que nous avons, j'espère que le législateur, et que le gouvernement l'entendra dans le cadre de la loi sur la transparence nucléaire et, pour tout dire, je suis amené à être auditionné par la commission du Sénat mercredi à ce sujet en tant qu'ANCLI, sur le projet de loi qui devrait être débattu au Parlement, nous a-t-on dit, au cours du premier trimestre de l'année 2006. L'arlésienne va peut-être repartir, mais elle nous a fait des promesses et j'espère que les documents que j'ai en ma possession seront maintenus et l'on peut alors espérer qu'il y aura un commencement de réelle démocratie participative du milieu associatif notamment.

**Mme la présidente.**- Nous avons aussi entendu, madame Fouquet, le souci que vous exprimiez de rendez-vous plus réguliers sur des séquences plus courtes entre le public et les décideurs.

**Mme Sené.**- Je voulais dire que la participation des associations à des CLI ou à d'autres instances, car il faut que ce soit pluriel, il faut que dans ce fameux débat, dans l'apport que l'on peut faire, il faut participer à pas mal de choses. C'est vrai que le statut de bénévole n'existe pas, et cela a été discuté lors du centenaire des associations loi 1901. Justement, comment arriver à faire que ces associations puissent arriver à participer et puissent effectivement garantir à leurs membres qu'ils puissent aller dans les réunions sans risquer de se faire jeter dehors par leur employeur ?

C'est un gros problème parce que, les associatifs, il faut qu'ils arrivent à faire ce bénévolat, à apprendre à participer et puis, il y a le temps. C'est le gros problème qui se pose,

c'est-à-dire que, si on se donne des rendez-vous tous les cinq ans, eh bien, il va falloir que les personnes puissent suivre et puissent intervenir au bout de cinq ans.

Dans la problématique de la participation des citoyens, il existe cela, c'est-à-dire le partage du savoir qui n'est pas du tout une évidence et qui demande qu'ils puissent poser des questions, qu'ils puissent avoir accès à la documentation, des réponses avec des experts pluriels qui ne soient pas que ceux du gouvernement, ceux de l'ANDRA, EDF et du CEA.

Et puis, il n'y a pas que cela, il y a le fait que, même en étant rémunérés, cela ne change pas le temps que cela prend pour pouvoir s'approprier un dossier et cela, pour le suivi des déchets, c'est un problème. Pour le suivi d'un réacteur, c'est un problème. Je ne sais pas comment c'est possible. On demande beaucoup aux associations et cela ne fait pas partie de leur travail, cela fait partie de leur travail citoyen et, comme dans notre démocratie représentative, la démocratie participative n'est pas vraiment reconnue, c'est là aussi où le bât blesse. On a du mal à faire passer nos interrogations, on a du mal à obtenir que la démocratie représentative écoute la démocratie participative. Donc, écoute le niveau territorial, écoute le niveau local. C'est là-dessus aussi que les associations finissent par se lasser et je ne sais pas comment résoudre ce problème.

**Mme la présidente.**- Nous pouvons vous assurer Monsieur, que cette préoccupation sera répercutée dans le compte-rendu des débats.

**M. Dessus.**- Un mot sur la légitimité du débat EPR qui est évidemment en cause. Dans la mesure où la décision est prise, c'est difficile. Moi si j'ai participé à ce débat et un certain nombre d'associations ont commencé à le faire, c'est pour plusieurs raisons. D'abord, pour comprendre le dossier de l'Etat. Moi je préside une association qui s'appelle Global Chance. Quand Mme Fontaine avait fait son débat national, nous avons fait le contre-dossier sur l'EPR et nous nous sommes aperçus à cette époque qu'il n'y avait pas de dossier où le gouvernement explique pourquoi il fait telle ou telle chose.

Le débat a peut-être l'avantage que l'on sache à la fin pourquoi il le fait, est-ce qu'il le fait pour des raisons de politique industrielle, pour des questions de politique énergétique, quelle proportion tout cela a. Cela en soi n'est pas inintéressant, et puis l'EPR est encore un projet. On peut imaginer que, lorsque l'on fait un projet, on peut l'améliorer, même si on ne remet pas en cause le projet. Et puis ce n'est pas la première loi qui n'est pas appliquée. Ce sont les trois raisons qui m'ont fait participer à ce débat.

**Mme la présidente.**- Vous parlez du débat sur les déchets ? Sur l'EPR. Mais la question concernant le positionnement de ces débats compte tenu des choix énergétiques, cette question a déjà été posée à plusieurs reprises dans les réunions précédentes.

**Mme Fouquet.**- Juste un élément pour confirmer les aspects calendrier, en fait.

Effectivement, une fois de plus, je ne suis pas une élue, mais une fonctionnaire qui travaille sur ce projet. Néanmoins, ce que je peux vous dire, c'est que le calendrier que nous ont donné nos Ministres pour travailler, c'est bien celui du premier trimestre 2006, de façon à être complémentaires par rapport au projet de loi sur la transparence et la sécurité nucléaire, et que, donc, les deux textes sur tout ce qui concerne le régime législatif du

nucléaire et tout ce qui concerne les déchets radioactifs arrivent en même temps au Parlement et que cela forme un tout.

Donc j'espère sincèrement que cela sera respecté. En tout cas, ce sont les consignes fermes que nous avons au niveau des services pour préparer tout cela et le rendre possible.

Au niveau de ce fameux projet de loi, qui on espère, va enfin ressortir, le projet de loi sur la transparence nucléaire, il y a la volonté de donner un statut clair au niveau législatif, aux commissions locales d'information, ainsi que le principe d'un financement de subventions publiques. C'est exactement les mêmes choses que nous reprendrons dans la loi déchets pour la commission locale d'information qui est spécifiquement en charge du suivi du laboratoire souterrain de recherche, ce qui n'empêche pas du tout d'avoir des liens très réguliers avec les autres CLI, bien entendu.

Je pense également que l'on reprendra le principe, pour cette commission, qui était déjà prévue par la loi de 1991, de lui conférer une subvention publique. Cette commission a environ 300 kilo euros par an reversés par le gouvernement et la possibilité était inscrite directement dans le texte de la loi de recourir à des expertises et contre-expertises.

Enfin, par rapport à la question du temps, effectivement, je pense que, pour les personnes qui sont engagées dans le milieu associatif, cela doit être très difficile. J'ai pu, dans le cadre de ce débat, le mesurer. J'ai également découvert qu'il y a un certain nombre de personnes dans les associations qui travaillent à plein temps sur ces sujets-là, donc certaines personnes ont heureusement réussi à en faire un métier et qui en vivent. Il ne faut pas le cacher, parfois, avec même plus de compétences et de temps que moi-même pour traiter ces sujets.

Malheureusement cela ne concerne pas que le milieu associatif en France, puisque cela concerne aussi les élus locaux. On m'a parlé du maire adjoint d'une ville d'Ile de France qui doit travailler 20 heures sur 24 par jour parce qu'il cumule à la fois un travail au ministère et son rôle d'élu local et c'est vrai que cela pose un certain nombre de difficultés, mais cela renvoie à une problématique plus générale de l'engagement que l'on peut avoir, en France, à la fois dans le milieu associatif et dans la vie politique.

**Mme la présidente.**- Je propose que nous passions aux questions 11 à 15.

Pour votre information, il y a 26 questions à ce stade, peut-être plus maintenant, d'ailleurs.

**Question 11. Mme HOCQUET-DUVAL.- Où se situe la personne humaine dans l'ensemble de ces considérations ? Qui se préoccupe de notre santé, de notre vie ?**

**Mme Hocquet-Duval.**- Je suis membre de la CLCV. C'est une association de défense des habitants. J'habite dans un quartier populaire en zone industrielle.

Ma première question, j'étais surprise que Monsieur parle de tempêtes en Aquitaine alors que, ici, on est dans le même genre de cas de figure et il y a des questions même plus importantes qui se posent vu la considération du site et, aux dernières nouvelles, on n'est pas très satisfaits, pas très rassurés de ce qui pourrait arriver en cas de violente tempête ou ce dont on parle le moins dans un pays qui est sensé être toujours dans l'eau, c'est la sécheresse comme il y a eu en 2003.

**Question 12. Mme HOCQUET-DUVAL.- Souhaite une information en amont des débats et l'adjonction au dossier des documents réalisés sur le Dunkerquois.**

Ma deuxième question est une remarque. En fait ce genre de débat n'est pas un débat public, car il n'est pas accessible au public. Cela a beau être gratuit, c'est un langage bien trop hermétique quand on n'est pas compétent. Comme on n'a pas été trop informés avant, et en plus on a le sentiment que tout est quand même déjà décidé, c'est bien difficile d'intéresser les personnes et de les solliciter pour mieux s'exprimer, bien que les préoccupations soient grandes par ce que j'ai posé comme autre question.

La personne humaine, on n'en parle pas beaucoup, on parle de millions, de milliers d'années, mais la personne humaine ne vit pas des milliers d'années. Mais, quand on est contaminé par le nucléaire, on vit très mal. Ce n'est pas seulement la personne qui est contaminée, c'est tout son entourage, parce que l'on n'a pas les moyens, souvent, de faire face.

Le discours aujourd'hui c'est le maintien des personnes à domicile, accompagnement, mais, quand on se trouve confronté à la réalité, c'est chacun pour soi et, si Dieu existe, Dieu pour tous. Même si Dieu pour tous ne nous fait pas vivre le présent. C'est très difficile à vivre quand vous avez des gens qui sont malades et, dans les milieux où l'on vit –et en général les décideurs ne vivent pas là, et eux peuvent se payer des vacances que nous ne pouvons pas payer. Je voudrais bien que les gens qui décident du coût de l'énergie et des dépenses, par exemple décider de faire du nucléaire, réfléchissent que c'est nous qui payons et, nous, nos paies n'augmentent pas aussi vite que le coût de l'énergie.

On est toujours un peu écoeurés, il y en a qui manipulent des millions, aujourd'hui c'est très agréable votre installation, vos panneaux d'information, et nous on doit galérer pour avoir un malheureux petit panneau, un peu de financement. Cela a été dit tout à l'heure mais je le redis parce que c'est vraiment trop et c'est l'une des raisons pour lesquelles les gens ne s'impliquent pas. Parce qu'il faut vraiment passer beaucoup de temps, se mettre à genoux pour dire s'il vous plaît un petit peu d'argent. Et même la CLI nous dit, on ne peut pas faire cette information, on n'a pas beaucoup de financement. Et, quand on voit dans d'autres endroits les millions qui sont dépensés, je trouve qu'il y a une inégalité beaucoup trop forte et souvent j'ai entendu dire aussi : « On veut rassurer, il faut rassurer les populations ». Mais on s'en fiche d'être rassurés, on veut être sûrs... D'abord on n'est pas rassurés quand on voit tout ce qui se passe. Ce n'est pas la peine de passer votre temps à nous rassurer. Assurez-nous que l'on va mieux vivre dès aujourd'hui et demain.

Alors bien sûr, les personnes qui sont à cette tribune ne sont pas forcément les plus responsables et décideurs, comme vous êtes chargés de transmettre, transmettez. On ne

veut pas que vous passiez du temps à nous rassurer, on veut que vous passiez du temps à nous préserver et à nous permettre de vivre correctement. On ne demande pas le luxe, on demande le droit à la vie.

Et pour en revenir, comme association, il ne faut pas oublier qu'il y a des gens qui sont non salariés. Quand on ne s'y connaît pas, on passe beaucoup plus de temps pour essayer de comprendre, le temps que l'on passe à se documenter, à se former, à s'informer, eh bien, on n'est pas chez soi pour faire du boulot et le boulot ne se fait pas tout seul. Il faut envisager quelque chose, le statut du bénévole associatif, salarié ou non, parce que c'est aussi une des raisons de démobilisation, on ne peut pas être au four et au moulin. Quand on n'est pas dans sa maison, le boulot ne se fait pas.

**Mme la présidente.**- Merci, madame.

Avant de passer la parole aux deux intervenants suivants, vous exprimez un sentiment d'injustice, d'inégalité tant en ce qui concerne l'impact sur la santé des décisions, notamment en matière nucléaire, que sur la participation, possible ou non, ou difficile compte tenu du langage technique par exemple et du temps passé à participer. Vous soulignez la démesure qu'il y a entre les moyens consacrés à ces questions, y compris au débat public et le peu de moyens, voire l'inexistence de moyens, consacrés à des actions que vous pourriez à votre niveau, dans votre environnement direct, consacrer à ce qui vous touche. Je résume comme il faut ?

Monsieur Legros et Madame Leclerc ensuite ?

**Question 14. M. LEGROS.- Dans la synthèse, prévoyez-vous de lister l'état des réflexions d'autres pays sur le sujet ?**

**M. Legros.**- Bonsoir. Comme l'on sait que, en France, on a un peu tendance à réinventer ce qui existe déjà, et que d'autre part la pollution ne s'arrête pas à nos frontières, surtout dans le nucléaire, je voudrais savoir si vous avez l'intention, dans votre synthèse, de revenir sur ce qui se fait dans les pays limitrophes, voire les pays les plus lointains.

**Question n° 15. Mme LECLERCQ.- Comment prévoir à long terme la gestion des déchets radioactifs au moment où l'on prévoit de forts changements climatiques et démographiques ?**

**Mme Leclercq.**- Bonsoir, moi j'ai été choquée par certains propos tenus à la tribune tout à l'heure, une espèce de décalage entre une discipline de gestion des déchets nucléaires qui est extrêmement rigoureuse, scientifique, technique... Et d'un autre côté quand on parle de la suite là on est carrément au petit bonheur la chance où l'on parle de faire confiance à la géologie, faire confiance à la société... C'est un énorme décalage entre d'un côté quelque chose d'extrêmement carré et cartésien, et maîtrisé, et de l'autre l'avenir sur lequel on est par contre complètement à regarder presque dans la boule de cristal. Je trouve cela un petit peu étrange parce que les prospectives elles sont loin d'être très positives, moi j'entends parler de confiance... Donc une vision très positive de l'avenir, et c'est très bien, mais ceci étant quand on entend les évolutions climatiques sur les tensions démographiques et économiques, je ne suis pas sûre que l'avenir, ne serait-ce que dans cent ans soit si radieux.

Je me pose la question de savoir comment l'on peut oser porter au débat des stockages... Des solutions sur des centaines et des centaines d'années alors que l'on est sur des évolutions, ne serait-ce que dans cent ans. Vous disiez que, pour faire confiance à la société, ce n'est pas gagné, la question c'est comment la société peut-elle faire confiance aux scientifiques et aux industriels notamment quand on a quand même connu l'histoire du nuage de Tchernobyl. La question est une question de confiance. Vous parliez d'éthique, moi quand il y a eu l'histoire du nuage, j'étais au collège, en sixième, et je peux vous assurer que aujourd'hui vous avez créé une génération entière de personnes qui sont sceptiques. Alors c'est peut-être pour un bien, pour un mal, je ne sais pas, mais c'est vrai que forcément ce genre d'événement crée de la méfiance à l'égard des groupes qui travaillent sur ce sujet. Aujourd'hui comme ce qui a été dit par d'autres intervenants, il y a des tas de bonnes raisons pour se méfier et pour ne pas faire confiance aveuglément.

Le sens de ma question était de savoir comment est-ce que l'on peut avoir une vision si positive de l'avenir alors que l'évolution est loin d'être si rose.

**Mme la présidente.**- Merci madame.

Je souhaiterais donner la parole à M. Mercadal sur plusieurs points qui ont été évoqués. Le premier point, monsieur Mercadal –notre président, le président de la Commission du débat public–, sur l'accès de ce débat à des publics qui n'ont pas nécessairement le langage technique leur rendant accessible la compréhension des échanges.

**M. Mercadal.**- Je vais commencer par la dernière question.

Vous avez raison, il y a quelqu'un qui a demandé à la Cité des Sciences et de l'Industrie : « Mais comment les scientifiques peuvent-ils être sûrs ? ». Je pense que c'est un peu une partie de votre question, et l'autre partie de votre question, c'est des gens qui ont demandé : « Mais comment peut-on vous faire confiance ? ». Cela concerne ce que vous avez appelé les scientifiques et les industriels.

Après ce débat il me semble que ce que l'on peut répondre c'est d'abord que je ne suis pas sûr que tout le monde voit l'avenir absolument radieux, il me semble que beaucoup de gens se rendent compte des difficultés importantes dans lesquelles nous sommes engagés et dans le fait que le progrès n'est pas ce que l'on pensait il y a un siècle, quelque chose qui indéfiniment apporte du bonheur à tout le monde. Les choses sont certainement infiniment plus compliquées que ça. Il me semble que ça, le public en a conscience et, comme l'a dit quelqu'un à Caen, qui était un chercheur appartenant à ce groupe des industriels et des scientifiques, il a dit d'une voix très calme, mais soyez-en certains, les scientifiques qui travaillent dans les institutions ont aussi leur conscience et ont aussi leur déontologie et j'en suis convaincu et je crois que nous pouvons en être convaincus.

Comment donc peut-on arriver à être sûrs ?

Comment peut-on arriver à avoir tous ensembles et non en luttant les uns contre les autres, une certaine assurance que les choses sont vraies, que les vérités scientifiques sont acquises. Je crois là que le débat est vraiment le seul chemin vers l'acquisition de l'assurance. Le débat contradictoire, c'est-à-dire la dialectique, l'opposition des points de vue des uns et

des autres, et ce n'est que par là que, comme on use des cailloux les uns avec les autres et qu'ils finissent par être ronds, et on enlève les arrêtes, on arrive à polir les vérités. Mais ça demande du temps, de l'argent.

Vous avez tous raison, si les associations ne peuvent pas participer au débat, c'est une lacune formidable. M. Dessus l'a dit tout à l'heure, je le redis, c'est vrai que nous sommes tristes et navrés que à cause de cette affaire de secret défense, il y ait eu à un moment une série d'associations qui n'aient plus participer au débat.

Ma proposition de réponse est claire, ce n'est que par le débat et le frottement des arguments les uns contre les autres que l'on peut arriver à acquérir l'assurance de quelque chose.

Cela m'amène au deuxième point qui est la question que m'a posée la présidente. Je ne pense pas que c'est en vous diffusant de l'information bien avant le débat sous forme de papier glacé avec des schémas, des couleurs... que le public peut plus entrer dans le sujet. Cela coûte un prix fou, nous avons tiré à 15 000 exemplaires le dossier de présentation de ce débat. Comme on vous l'a dit à plusieurs reprises, nous l'avons beaucoup travaillé parce qu'il y a, non seulement le point de vue de l'administration, il y a aussi le point de vue de l'office parlementaire, le point de vue de la commission nationale d'évaluation et le point de vue de trois experts contradicteurs qui ont pris la peine d'écrire un papier pour attirer l'attention sur ce qui pouvait, dans les documents précédents, ne pas être complètement assuré, justement. Ce document a été tiré à 15 000 exemplaires, nous le diffusons au fur et à mesure, il est sur les tables. Je ne suis honnêtement pas sûr qu'il ait été beaucoup lu.

Je crois que c'est dans des exercices comme ce soir –et c'est vrai que je trouve à chaque fois que l'assistance n'est pas nombreuse–, c'est dans des exercices comme ce soir que l'on peut par l'échange arriver à comprendre les concepts, ça n'est pas rationnel, ni linéaire, ça va et vient mais je crois que c'est comme ça que l'on avance. En tous les cas soyez assurés que, de notre côté à nous, Commission particulière du débat public, nous sommes là sept, il y en a deux qui connaissaient le sujet au départ, les cinq autres n'y connaissaient presque rien, vous êtes d'accord ? Nous avons au fur et à mesure l'impression d'acquiescer, d'aller plus avant et j'espère que le compte rendu en fera foi.

Je me résume : ce n'est que par l'échange, la dialectique, le débat que l'on peut arriver à ce que vous demandez, l'assurance, et deuxièmement, une meilleure participation du public. Il y faut des événements exceptionnels comme un débat public, il y faut des structures de dialogue permanent nous l'avons dit tout à l'heure, on l'a redit, les CLI pourraient être ces structures de dialogue permanent, et après elles diffuseront.

**Mme la présidente.** - Merci. Peut-être un mot aussi sur les expériences étrangères qui étaient très présentes dans le débat.

**M. Mercadal.** - Là-dessus une réponse vraiment très claire, nous avons eu un exposé de M. Le Bars, qui est présent ici, on a eu cet exposé à Marseille. Nous avons eu des témoignages du Canada en direct et de Suède par des personnes responsables canadiennes et suédoises et bien entendu le compte rendu fera état du mieux possible de toutes ces expériences étrangères.

En tous les cas ne croyez pas qu'il y a du nombrilisme et du franco-français –on reste entre nous on est les meilleurs on est les plus forts–, pas du tout, les responsables, l'ANDRA, EDF... sont avides de connaissances internationales et, encore une fois, nous avons pris la peine dans le débat public de faire informer le public par des experts non pris dans les structures sur ce qui se passe à l'étranger et cela figurera dans le compte rendu et cela figure d'ores et déjà dans les verbatim qui sont sur le site.

**Mme Fouquet.**- Peut-être juste un petit mot par rapport à l'intervention de Mme Leclercq tout à l'heure.

Effectivement la question des déchets radioactifs doit renvoyer à un travail rigoureux et scientifique, et je voulais réinsister sur le fait peut-être qu'il y a eu des formulations qui étaient trop condensées, trop courtes et qui ne donnaient pas cette impression là mais, après 2006, il faut que la recherche continue et il faut assurer les moyens que cette recherche puisse se faire dans les meilleures conditions, à la fois des financements et une visibilité sur la durée et tout ce qui a été mené depuis quinze ans ne doit pas s'arrêter donc je pense qu'il est important de réinsister là-dessus.

Par rapport à la question de la confiance, moi aussi je fais partie de cette génération « Tchernobyl », j'étais en cinquième au moment de l'accident, et, par rapport à la loi de 1991, elle avait essayé de répondre à un certain nombre de choses, notamment en disant que ce sont des établissements publics et pas les industriels qui font la recherche et, à cette époque là, l'ANDRA avait été sortie du CEA qui est en même temps producteur de déchets, pour éviter les conflits d'intérêts.

Ensuite, l'ANDRA est évaluée par des scientifiques extérieurs indépendants, donc il y a une commission de scientifiques qui n'appartenaient pas à l'ANDRA qui ont regardé les travaux de recherche et enfin, ce qu'elle a dit également c'est que, au-delà de toutes ces couches, il fallait qu'il y ait la contre-expertise, que les associations puissent faire de la contre-expertise.

Donc tout ce dispositif-là, qui date de 1991, il faut absolument qu'il soit maintenu, voire même qu'il soit renforcé. Je pense que l'on peut faire encore des progrès sur ces sujets-là quinze ans après, mais il me semble que les éléments du cocktail sont bons, c'est-à-dire un établissement public séparé des industriels, une commission indépendante de l'établissement public qui permette d'évaluer et des associations qui aient les moyens de faire des contre-expertises, et puis évidemment, après ce qu'a rappelé M. Mercadal, il n'y a rien de mieux qu'un débat public pour mettre tous les arguments sur la table et pouvoir en discuter.

J'espère en tout cas que, depuis vingt ans, l'administration française a évolué sur ce sujet-là, j'espère représenter une nouvelle génération et c'est vrai que, des fois, quand on discute avec certains collègues qui peuvent avoir maintenant l'âge de mes parents, ils ne comprennent pas toujours mais je crois que l'on est en train d'évoluer.

**Mme Sené.**- Un point sur lequel vous avez parfaitement raison, c'est que, en général, les experts sont beaucoup trop formels et il est parfois difficile de déceler dans leurs propos quelles sont effectivement leurs incertitudes. Je pense que les associations ont effectivement du mal, quand elles regardent un dossier, à pouvoir cerner ce qui est réalisé de

ce qui est en devenir. C'est en fait toute la problématique de l'expertise plurielle qui est là et qui doit effectivement être menée par les associatifs aidés par un certain nombre de scientifiques. Parce que c'est vrai que les dossiers ne sont pas toujours facile à lire et je regrette profondément que, dans notre société, l'expertise plurielle ne soit pas du tout comprise et que il soit difficile, avec le CNRS, avec l'université et avec les instituts, de pouvoir effectivement avoir une relation qui ne soit pas à chaque fois que vous posez une question que l'on prétende que vous êtes anti, vous êtes toujours anti quelque chose parce que vous avez osé supputer que ce qui vous était dit n'était pas complet et, je regrette, quand on regarde les dossiers, on a toujours des questions à poser et cet œil extérieur, justement, à tous les spécialistes, s'avère en général, disons instructif et permet de mieux voir ce qui peut manquer dans un dossier. Et je pense que c'est là-dessus que vous vous êtes attardée et je crois que vous avez parfaitement raison.

L'avenir n'est pas serein parce que, effectivement, la dimension du temps est très importante et si l'on peut dire, pour le moment, que dans les cinq à dix ans à venir peut-être on pourra surmonter des tas de choses, il est clair que ce n'est pas vrai pour les cinquante à cent ans. Ce n'est pas parce que l'on fait des calculs et que l'on prétend que pour 10 000 ans cela va bien marcher ou même 300 000 ans cela va bien marcher, ce ne sont que des calculs et, si je vous donnais mon avis sur l'incertitude, je vous dirais que c'est 300 000, plus ou moins 300 000 et qu'il ne faut pas rêver. On fait des calculs, mais l'avenir nous dira, et pas à moi d'ailleurs mais à nos successeurs, malheureusement, ce qui était exact dans ce que l'on a calculé et ce qui était faux et, la plupart du temps, si je regarde les projections que l'on a pu faire, ou les extrapolations que l'on a pu faire, honnêtement, elles sont fausses. C'est bien normal, et malheureusement il y a beaucoup d'incertitudes.

Si vous voulez, pour moi, vous avez parfaitement raison, je pense que le débat a quand même permis de prendre cette dimension, il a permis aussi une autre chose, c'est d'admettre que le questionnement des citoyens devait être pris en compte et que c'est aussi pour cela que l'on prévoit éventuellement des rendez-vous, pas tous les vingt ans, mais un peu plus rapprochés, de façon à ce que les personnes puissent le prendre en compte.

Cela a appris aussi. L'expertise pluraliste est apparue comme un des éléments permettant quand même d'instruire le dossier. Si je donnais mon avis, je dirais que, dans un certain nombre de cas, les parlementaires ne prennent pas leurs décisions sur un dossier pluraliste. Ils n'ont malheureusement pas le temps et surtout ils se contentent d'étudier ce que dit AREVA ou ce que dit EDF, mais pas tellement ce que disent éventuellement d'autres personnes et, cela, je pense que ça manque au débat et que justement le niveau territorial peut peut-être justement amener à prendre en compte ce niveau-là.

Il y a un point quand même, c'est que, un débat, ça permet aux acteurs de faire connaissance et, même s'ils ne s'apprécient pas, de s'écouter quand même un peu, donc, de faire progresser les choses.

Par ailleurs, je pourrais vous dire, pour qu'un débat soit vraiment serein, c'est vraiment la chose importante mais cela ne s'est pas du tout produit, il vaut mieux ne pas avoir verrouillé les choses avant. C'est vrai, même pour les débats, c'est un peu verrouillé. Et, pour l'EPR, n'en parlons pas et, pour ITER, je ne dirai pas ce que j'en pense. Je pense que le débat public va pouvoir permettre de montrer quel est tout le questionnement qui émerge des

citoyens, même si, c'est vrai, ils n'ont pas vraiment participé complètement et il en manque. Que les dossiers soient pluralistes, et je ne sais pas si les citoyens doivent les consulter avant, mais je crois qu'ils doivent pouvoir y accéder de toute façon. S'ils le demandent, ils doivent pouvoir. Le débat, même s'il n'a apporté que cela, eh bien, ce sera déjà pas mal et, si c'est pris en compte, ce sera une avancée. Mais il faut continuer tous, parce qu'on n'a pas fini de se bagarrer.

**Mme la présidente-** Madame Sené en incluant dans le pluralisme le pluralisme social.

**Mme Sené.-** Le pluralisme social, parce que je pense que les associations ont des choses à poser, les citoyens de base ont des mots à poser qui ne sont pas ceux des experts et je pense que cela doit rentrer absolument dans le débat. Et c'est même une des raisons des recherches, ils peuvent très bien poser des questions qui nous obligent à partir sur une voie que l'on aurait pu négliger. Après tout, nul n'est prophète en son pays.

**Mme la présidente.-** Je ne sais pas si quelqu'un connaît Mme Hocquet-Duval qui est partie maintenant, qui souhaitait que soit adjoints au dossier des documents réalisés sur le Dunkerquois, alors je ne sais pas... Ah, elle est là. Vous parlez de dossiers, de documents dunkerquois, de quoi s'agit-il ?

**Question 11- Mme HOCQUET-DUVAL : Où se situe la personne humaine dans l'ensemble de ces considérations ? Qui se préoccupe de notre santé, de notre vie ?**

**Question 12- Mme HOCQUET-DUVAL : Souhaite une information en amont des débats et l'adjonction au dossier des documents réalisés sur le Dunkerquois.**

**Question 13- Mme HOCQUET-DUVAL : Suggère que l'on étudie AVANT de décider et non après, comme dans les cas de l'EPR et d'ITER.**

**Question 14- M. LEGROS : Dans la synthèse, prévoyez-vous de lister l'état des réflexions d'autres pays sur le sujet ?**

**Question 15- Mme LECLERCQ : Comment prévoir à long terme la gestion des déchets radioactifs au moment où l'on prévoit de forts changements climatiques et démographiques ?**

**Mme Hocquet-Duval.-** Notre association participe à une fédération d'associations qui s'appelle l'ADELFA et nous avons réalisé plusieurs documents et je suggère que ces documents soient joints. On en a distribué un peu à l'entrée parce que cela donnerait l'expression, un autre éclairage. C'est un ensemble d'associations, donc il y a un peu le pluralisme qui vient d'être évoqué. Je ne sais pas si ce soir on pourra avoir la réponse

par rapport à la préoccupation humaine et notre santé, mais ici c'est vraiment quelque chose qui nous préoccupe beaucoup, aujourd'hui, pas dans cinquante ans.

**Mme la présidente.**- Nous versons votre question comme contribution ? alors. Merci madame.

Les questions de 16 à 20 ?

**Question 16- Mme DUBIEZ : Quels choix réels avons-nous vu le coût des recherches et la poursuite du seul programme nucléaire pendant quinze ans ?**

**Mme la Présidente.**- Est-ce que nous en sommes toujours à 28 questions ? 33.

Une partie des questions qui vont être maintenant posées, vous allez les poser oralement chacun, nous proposerons, dans la mesure où une réponse technique aurait été rapportée dans les débats précédents, que vous soient apportée une réponse personnelle par écrit à ceux qui ont posé la question.

Vous trouverez les réponses sur le site des débats publics. Je vous propose de les poser oralement, mais pour une partie d'entre elles d'accepter que la réponse vous soit donnée par écrit, à condition que vous ayez donné vos coordonnées bien entendu.

Madame DUBIEZ et M. FOURNIER ? Est-ce qu'un micro peut-être apporté rapidement ?

**Mme DUBIEZ.**- Je pense que ma question reprend la question n° 10.

Finalement en écoutant ce qui avait été dit, on se dit que l'on n'a pas de choix. Les coûts, les sommes qui sont investies pour faire que le nucléaire marche interdisent que l'on mette cet argent ailleurs, pour quelque chose de plus diversifié au niveau des énergies.

On ne pense pas non plus, enfin si cela a été dit, de ne pas augmenter notre consommation.

Et ensuite je voudrais donner une petite expérience personnelle. Quand, avec des élèves, nous sommes allés visiter la centrale nucléaire de Gravelines, à côté de la centrale, il y avait un petit panneau solaire qui devait faire 10 cm carrés à tout casser, qui était destiné à nous montrer que le solaire n'avait pas d'avenir chez nous puisque l'eau qui sortait du robinet à côté était froide. Cela, c'est de la mise en condition ou je m'y ne connais pas, et je suis très impressionnée par la Commission et ce que j'ai entendu ce soir, parce que je m'attendais à rien du tout, je ne suis pas moi membre –même si je suis pas trop pour le nucléaire–, je ne suis pas membre d'association, mais je me demande dans quelle mesure on peut être comme cela pot de terre contre pot de fer parce qu'il y a une volonté définie du gouvernement de continuer le nucléaire. Face à cela, il faut un courage phénoménal pour dire non.

**Mme la présidente.**- Merci madame.

M. Fournier, qui a une série de questions qui s'adressent probablement à l'ANDRA mais on proposerait volontiers que les réponses écrites puissent être précisément apportées par écrit. Poser les questions tout de même Monsieur.

**Question 17- M. FOURNIER : A Bure, combien de temps vont tenir les emballages (cf. chaleur dégagée et fermeture du Centre de stockage de la Manche) ?**

**Question 18- M. FOURNIER : Quelles garanties de non-infiltration d'eau dans les couches géologiques et de non-contamination du bassin d'emploi ?**

**Question 19- M. FOURNIER : Pourquoi enfouir à -500 mètres et boucher les puits ? prouve que l'on ne souhaite pas les récupérer ?**

**Question 20- M. FOURNIER : Pourquoi est-ce au contribuable de payer pour les déchets produits par des entreprises en voie de privatisation ?**

**M. Fournier.**- Bonsoir, alors, plusieurs questions. Effectivement, l'ANDRA nous présente le futur site de Bure, enfin celui qui est en train d'être creusé et non totalement achevé, comme un équipement particulièrement sûr. Or on sait déjà au vu du centre de stockage des déchets nucléaires de la Manche qui devait être fermé à la fin des années 90, parce que les conditionnements souffraient déjà beaucoup et étaient déjà en mauvais état pour certains.

On sait déjà que les fûts, les emballages, peuvent mal se comporter, surtout sur des échelles de temps très longues. Qu'est-ce qui arrivera, à cause de la chaleur dégagée par les fûts et les conditionnement dans le centre de Bure ?

Ensuite, quelles garanties a-t-on contre les infiltrations d'eau ? On nous dit que l'argile de Bure est stable, mais, finalement, sur des échelles de temps très longs, là encore, on n'en sait rien. Les eaux souterraines ou les eaux pluviales peuvent facilement sans doute pénétrer par les failles des couches géologiques et contaminer tout le bassin parisien ou les régions attenantes.

Troisième question : Pourquoi enfouir à 500 mètres sous terre et le faire comme le préconise l'ANDRA, boucher les puits d'accès donc les issues, pour des raisons avant tout sécuritaires ? Et, ensuite, cela nous posera problème pour ce qui est de la réversibilité et savoir comment on va pouvoir les récupérer si cela se passe mal.

Moi je crains que, si cela se passe mal, on ne récupèrera rien et qu'on laissera tout ce joli cadeau empoisonné aux générations futures. C'est là que justement le débat technique est en train de glisser vers un débat éthique et c'est un débat qu'il faut prendre encore plus à bras-le-corps qu'on ne le fait actuellement, parce que je crois que c'est le cœur du problème.

J'ai ensuite des questions qui viennent plus tardivement dans l'ordre des questions.

**Mme la présidente.**- On peut peut-être s'arrêter un instant sur ces questions techniques qui ont été extrêmement présentes dans le débat. Il y a eu énormément de temps consacré à examiner chacun des points techniques précisément et je crois que je vais laisser à Mme Dupuy(?) le soin, non pas d'être exhaustive sur ces questions, mais de vous promettre des réponses écrites en quelque sorte, monsieur, et cela sera intégré dans le document du débat.

**Mme DUPUY(?).**- Je suis Directrice générale de l'ANDRA. Les questions qu'a posées Monsieur sont complètement fondamentales, et c'est effectivement celles qui ont conduit nos recherches pendant ces quinze dernières années, donc apporter des réponses écrites. C'est notre dossier 2005, pratiquement, parce que c'est vraiment les questions fondamentales. Je vous invite quand même à reprendre au moins les éléments de synthèse. Il y a une version grand public quand même assez accessible.

Pour quand même ne pas vous laisser sur votre faim, je voudrais dire que ce qu'il faut comprendre, parce que je devine votre préoccupation à travers vos questions, ce qui fait le fondement même de la sûreté des stockages en couche géologique profonde, c'est la formation argileuse, c'est-à-dire que, in fine, la barrière fondamentale qui assure le confinement à long terme des déchets, c'est la couche argileuse.

Par rapport à votre question sur la durée de vie des emballages, même si on a fait un gros travail, l'ensemble des chercheurs, des scientifiques ont fait un gros travail sur les conteneurs qui vont emballer les colis de haute activité pour qu'ils durent pour certains plusieurs dizaines de milliers d'années. In fine, effectivement ces conteneurs vont se détériorer petit à petit mais, j'allais dire, c'est prévu et c'est intégré dans les concepts du stockage puisque, après la barrière qui assure vraiment le confinement à long terme, cette fameuse couche d'argile, dont on a démontré qu'elle était, au niveau du site de Bure homogène, imperméable...

C'est vraiment cela qu'il faut avoir en tête, et c'est pour cela aussi qu'in fine un stockage en couche géologique profonde cela se ferme. Dans la logique dans le concept, on doit fermer les puits. Et ce concept n'a pas été inventé par l'ANDRA, c'est un concept aujourd'hui retenu au niveau international par beaucoup de pays et, in fine, un stockage de cette nature est fait pour être fermé. En France, comme le gouvernement avait demandé à l'ANDRA de travailler sur un concept de stockage réversible pour donner du temps encore à la recherche éventuellement pour trouver d'autres dispositifs ou améliorer les concepts ou pour donner du temps aux décideurs politiques de prendre les décisions ultimes, il a été demandé à l'ANDRA de travailler sur un stockage réversible, en tout cas pendant une certaine période et les concepts aujourd'hui développés par l'ANDRA aboutissent à un concept de stockage qui est réversible au moins deux cents ou trois cents ans.

Pour rentrer vraiment dans le détail de vos réponses, cela suppose effectivement de parcourir tous les résultats de nos travaux.

**Mme la présidente.**- Il y avait une question de Mme Dubiez, sur quels choix réels avons-nous. Alors je me souviens que, Mme Fouquet ayant dit que nous avons été capables d'arrêter collectivement des programmes extrêmement coûteux, est-ce que vous souhaitez apporter une contribution ?

**Mme Fouquet.**- Peut-être quelques éléments de réponse. Je suis sûre que les membres de la tribune voudront forcément compléter.

Alors, on n'a pas le choix, en ce sens que l'on a produit des déchets radioactifs et il faut trouver une solution et, cela, je vous le concède, on n'a pas le choix là-dessus.

Par contre là où on a le choix, c'est que, pour les déchets que nous avons déjà produits, il y a deux solutions : l'entreposage de longue durée et le stockage en couche géologique profonde. Là on a véritablement le choix, et c'est grâce aux recherches que l'on a menées depuis 1991. Et l'on a même le choix de vouloir se dire, eh bien, finalement, ce qui m'importe, c'est d'avoir la solution la moins onéreuse pour pouvoir utiliser l'argent économisé pour la recherche sur d'autres sources d'énergie. A ce moment-là, il faut prendre l'entreposage de longue durée.

Donc, ça, c'est véritablement un choix, et c'est un des éléments de la discussion qu'il pourra y avoir en 2006 au Parlement. Il y aura bien d'autres critères, évidemment des critères qui renvoient plus à la confiance que nous avons ou non dans la société, c'est des critères plus éthiques qui ont été signalés tout à l'heure. En tout cas, au moins, on a un choix sur la solution.

Je voulais aussi par ailleurs apporter quelques éléments d'information rapidement sur la loi qui a été votée en juillet sur la politique énergétique, donc c'est vrai que cette loi a dit que la France allait continuer dans l'option nucléaire jusqu'en 2020 et que la question serait réabordée à cette occasion-là. Par contre, elle a également dit, je trouve qu'il est important de le souligner, qu'il fallait que nous fassions des grands efforts pour développer à la fois une nouvelle technologie de l'énergie, énergie renouvelable et puis la maîtrise de l'énergie.

Quand vous regardez cette loi, il y a peut-être trois ou quatre articles sur le nucléaire, et tout le reste concerne ces nouveaux axes concernant les énergies. Je vous concède, la France n'a pas forcément fait tous les efforts qui étaient nécessaires sur ces sujets-là jusqu'à présent. Je trouve qu'elle est en train de prendre un virage très important, tout simplement sur le constat qu'aujourd'hui, dans la situation où on en est au point de vue de l'énergie au niveau mondial, on ne peut plus se reposer uniquement sur le pétrole et sur le nucléaire et il faut avoir toutes les cartes dans nos mains.

Et, notamment, cette loi dit que, à l'horizon 2010 –donc cela est quand même assez proche 2010–, il faudra que 21% de notre production d'électricité provienne des énergies renouvelables. Aujourd'hui, c'est 14%. Donc c'est quand même une montée en puissance. Et elle dit également qu'il va falloir que l'on stabilise notre consommation d'énergie alors que notre croissance économique va continuer. Donc cela se traduit sur le fait qu'il va falloir que l'on consomme environ 2% de moins d'énergie par an par rapport à notre développement économique.

Ce n'est pas un objectif qui est loin d'être simple à atteindre, et il me semblait important de le souligner. Pour parvenir à cela, la loi définit un certain nombre de mesures fiscales pour aider notamment les particuliers à investir dans de l'isolation des bâtiments... pour consommer moins d'énergie.

Et puis elle dit enfin aussi, élément important –et tout le monde nous dit que l'on n'y arrivera jamais, mais bon, il faut bien se fixer des objectifs–, qu'il faudra que la France diminue par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Je tenais à le souligner parce qu'il me semble que ce n'est pas une loi anodine, elle a mis un an à être examinée par le Parlement, elle a été amendée dans tous les sens, ça a été un travail énorme pour les parlementaires et pour le gouvernement, et je pense que c'était important de le souligner.

**Mme la présidente.**- Merci. Monsieur Dessus ?

**M. Dessus.**- Juste un petit mot là-dessus.

C'est vrai que, quand on regarde les attendus de la loi, la plupart des gens sont capables de les partager. Efforts manifestes et considérables de maîtrise de l'énergie dans le discours. Efforts importants dans les renouvelables et le maintien d'une diversification à travers le nucléaire. Alors on peut aimer ou pas, c'est une autre question.

Le problème, ce qu'il y a derrière c'est qu'est-ce que l'on fait dans les mesures de maîtrise de l'énergie ? La première mesure est évidemment celle des transports, chacun sait, c'est des transports qui s'envolent, il n'y a aucune mesure. Dans l'habitat, il n'y a rien, au-delà des attendus d'un discours général sur la maîtrise des énergies et des énergies renouvelables, tout le monde sait, il y a très peu de chances que l'on arrive aux 21% d'électricité renouvelable en 2010, parce qu'on en est très loin et on démarre très tard.

En termes de maîtrise de l'énergie, on est très loin d'être capable de descendre notre intensité énergétique de 2% par an. C'est cela, la difficulté. On a un discours pour l'instant, et pas du tout la mise en œuvre de ce discours. Par contre, on a une chose concrète, on va faire un EPR. Il y a manifestement deux poids, deux mesures, un discours qui n'est pas hautement favorable au nucléaire dans la loi, mais on le fait. Le discours sur le reste est très favorable, mais on ne fait rien.

*(Applaudissements)*

**Mme la présidente.**- Monsieur Fournier, la question que vous posiez sur pourquoi est-ce au contribuable de payer pour les déchets produits par les entreprises en voie de privatisation, est-ce que nous considérons qu'il s'agit d'une prise de position ou une question ?

Ce que je vous propose, il me semble avoir vu passer plusieurs questions sur ces questions de financement et de coûts. Il y a la question de M. Fournier et celle de M. Chauveau, je crois, et il me semble qu'il y a une autre question après.

**Question 25- M. CHAUCHEAU :** EDF a précisé ce qu'elle provisionnait et non le coût de gestion des déchets dont dépendent en fait les choix de production énergétique ?

**M. Chauveau.**- Bonjour, une ou deux remarques auparavant. Comme tout le monde quand on entend beaucoup de propos comme cela, on a envie de réagir.

Par rapport à la confiance que l'on peut accorder aux scientifiques, moi je suis scientifique, je suis universitaire, et dans un autre domaine que le nucléaire. J'ai connu des laboratoires qui faisaient des études d'impact de barrage EDF par exemple sur les écosystèmes, ces labos-là étaient financés en grande partie par EDF, et il est évident que, dans ces labos-là, le résultat des études concernant l'impact devait être négatif. Donc, c'est une première remarque.

Le financement faisait vivre pratiquement tout le laboratoire sur tout un tas d'activités. Dans la réponse qu'a apporté monsieur, le représentant d'EDF, je n'ai pas compris en tout cas de réponse à : quel est le coût finalement de traitement et de prise en compte de ces déchets ? Et par ailleurs, je pense que c'est assez difficile à évaluer, dans la mesure où l'on ne sait pas encore vraiment comment on va les traiter. Cela n'a pas été étudié et je ne pense pas que la réponse soit satisfaisante. En tout cas, moi elle ne me satisfait pas, et je pense, par contre, que c'est important d'avoir des idées précises sur ces réponses-là dans la mesure où elles ont un impact sur les choix que l'on va prendre en termes de modes de production d'énergie à venir.

**M. Granger.**- Pour répondre à la question de M. Fournier, il est clair que l'on applique un principe de responsabilité qui fait que le contribuable ne doit pas payer ce qu'il n'a pas à payer, c'est-à-dire que ce sont bien les recettes d'EDF qui sont utilisées pour prendre une partie de l'argent et le placer de façon à faire face ensuite aux dépenses futures. Donc, à ce titre, celui qui paie, c'est le client d'EDF puisque c'est de l'argent qui est prélevé sur nos recettes. C'est bien sur le principe bien connu où c'est celui qui bénéficie du service qui doit effectivement assumer l'ensemble des dépenses.

On l'applique dans ce cadre précis, non seulement aux dépenses actuelles, mais aussi aux dépenses futures. C'est bien suivant ce principe que, aujourd'hui, le financement de la gestion des déchets radioactifs est pris en compte, que ce soit pour les dépenses de court-moyen terme, mais aussi pour les dépenses de long terme.

Les dépenses de court-moyen terme, c'est ce que l'on fait aujourd'hui, c'est-à-dire que, en fait, pour les déchets à vie courte ou les déchets qui viennent du démantèlement de nos premières centrales, ça répond à des questions que vous posez. Il y a aujourd'hui des systèmes industriels de conditionnement et ensuite un stockage dans des centres qui existent et sont opérationnels, qui sont dans le département de l'Aube et qui sont traités par l'ANDRA. Ce sont des choses que l'on fait et qui donnent lieu à des dépenses constatées, échelle à vie courte, je dirais 90% de nos déchets, mais un très faible niveau d'activité.

Pour l'essentiel de la radioactivité contenant des déchets, c'est-à-dire les déchets qui sont à l'intérieur du combustible qui sert à produire l'énergie de nos centrales, aujourd'hui, on envoie le combustible pour être retraité à la Hague. C'est pour cela que j'insistais sur le fait que, aujourd'hui, pour nous, c'est avant tout un moins de gérer nos déchets parce que l'intérêt qu'on y voit c'est la capacité que l'on a à extraire ces déchets des combustibles, qui sont des déchets de haute et moyenne activité à vie longue, à les conditionner, c'est-à-dire à les emprisonner dans un matériau qui est solide, durable et qui fait qu'il n'y a pas de fuites de déchets. Les déchets ne peuvent pas se disséminer dans l'environnement, et cela sur des durées qui sont d'ores et déjà adaptées, en fait, à la longue

durée, en fait à la durée de vie des déchets, qui peut être très longue, comme l'a indiqué Mme Dupuy. Ce sont des techniques qui existent, qui sont mises en œuvre aujourd'hui.

Ensuite, ces déchets, une fois conditionnés, sont placés dans des entreposages, et c'est là qu'il y a effectivement une gestion que l'on peut qualifier « seulement de moyen terme » puisque ces entreposages par contre, eux, ont une durée de fonctionnement qui est inférieure à la durée de vie du déchet. Et donc la question qui se pose pour la gestion à long terme, c'est ce que l'on fait après. On l'a vu à la fin des recherches, initialement on pensait que cela durerait 50 ans. Au bout des recherches menées dans le cadre de la loi de 1991, on voit que les entreposages peuvent durer 100 ans, les plus récents. Cela veut dire que l'on a une certaine visibilité d'au moins plusieurs dizaines d'années, une visibilité assez longue, mais inférieure à la durée de vie totale des déchets qui, elle, valait plusieurs milliers d'années.

Et, là, effectivement, c'est là que l'on dit, en gros il y a une alternative, c'est soit des entreposages reconduits comme ceux que l'on sait faire aujourd'hui ou améliorés, avec des durées encore plus longues qui supposent une reconduction de ces entreposages. Première solution pour la gestion à long terme, au-delà de 100 ans. Et puis, deuxième solution, qui est effectivement ce qu'a expliqué Mme Dupuy, c'est-à-dire, je change de technologie, je propose un stockage géologique en me basant sur le fait que la couche géologique est stable, je la vérifie, cela fait 150 millions d'années qu'elle est comme cela et je me dis que pour quelques milliers d'années supplémentaires cela doit marcher. Il y a des études qui sont faites et qui ont pour objet de montrer que cela fonctionne.

Vous voyez bien, en fait, que la gestion moyen terme, c'est quelques dizaines d'années jusqu'à 100 ans, c'est ce que l'on fait aujourd'hui. Et ensuite, la question qui se pose, c'est qu'est-ce que l'on fait derrière dans la gestion à long terme. Et c'est là où je disais que, effectivement, pour la gestion à long terme, il faut faire une hypothèse entre les deux branches de l'alternative. Et vous avez une branche qui est la reconduction de l'entreposage qui coûte un certain prix et cela on sait l'évaluer, le choix n'est pas fait mais la technologie de l'entreposage on sait l'évaluer, on prend des marges et on sait l'évaluer.

De la même manière, la technologie du stockage, vous allez voir sur le site de l'ANDRA les dossiers de l'ANDRA, vous serez étonnés par le niveau de description technologique précis qui peut être fait aujourd'hui de ce que pourrait être un stockage. Ce n'est pas cela que l'on fera si c'était décidé, mais aujourd'hui on sait décrire assez précisément ce que ce serait et on sait évaluer, avec, là aussi, une assez bonne précision, ce que cela coûterait. Il est possible, là aussi, de prendre des marges.

Ce que je dis c'est que, sur cet aspect de gestion à long terme au-delà de 100 ans, on a pris l'alternative la plus coûteuse et on est parti d'une évaluation financièrement prudente pour compléter l'évaluation du coût de la gestion à long terme. Cela se provisionne, c'est bien. Le coût évalué, donc le coût constaté de la gestion effective, plus le coût évalué en prenant l'hypothèse financièrement la plus prudente –et très sensiblement prudente puisque je vous ai dit tout à l'heure que le stockage coûterait à peu près dix fois l'entreposage.

**Mme la présidente.** - Merci. Sur cette question, là aussi, Mme Fouquet puis Mme Sené ?

**Mme Sené.**- J'ai justement participé à l'élaboration d'un plan, dit plan des aléas, qui était pris en charge par le ministère de l'Environnement, l'Industrie, et ce plan voulait dresser la carte de la France en regardant toutes les anciennes mines, aussi bien charbon, enfin tout ce que vous pouvez imaginer comme mines et comme sites, et prendre aussi la dimension de la problématique inondation dans les sites récupérés...

Pour tout dire, quand on essaie de dresser la carte des anciennes mines, en repartant en 1850 et l'on peut aller plus loin s'il y en avait, on s'aperçoit que, d'une part, on a perdu pratiquement tous les propriétaires et tous ceux qui ont pu faire quoique ce soit. Par contre, on n'a pas perdu tous les tas qui sont autour, qui comportent n'importe quel produit, du genre plomb, mercure, fer, arsenic, tout ce que l'on a pu chercher, et puis toutes les mines de charbon. Ce n'est pas complètement mort, il existe encore les charbonnages, mais la prise en compte de ces mines et de leurs terrils ou bien la prise en compte de toutes les mines de fer, zinc... ce n'est pas de la tarte, parce que, d'une part les solutions sont mauvaises, l'ennoyage fait que certains villages partent dans le sous-sol, et puis la prise en charge des indemnités, de la remise en état d'un site.

J'aime autant vous dire que cela n'est pas encore fait et que, pourtant, c'est un plan qui doit servir pour l'aménagement du territoire. Et pourquoi ? Parce que les assurances veulent ne pas pouvoir payer d'indemnités s'il y a une inondation sur un terrain dit inondable ou s'il y a un problème de village qui s'enfonce, donc cela n'est pas évident. C'est pour cela que, quand on prend l'hypothèse que, dans 100-150 ans, on aura fait des provisions suffisantes, moi je ne suis pas du tout certaine et je pense qu'il ne faut pas rêver. C'est quelque chose qui sera assumé par l'Etat, c'est complètement évident. Parce que, bien sûr, il faudra le prendre en charge.

Déjà, actuellement, en ce qui concerne les sites radioactifs, l'Etat se tape tous les sites, dits sites orphelins, et Dieu sait s'il y en a depuis 1900-1910. C'est là que l'on a fait les premiers sites et, actuellement, l'assainissement de tout ce nucléaire naturel pose quand même de vrais problèmes.

Donc, soyons modestes, cela n'est pas si évident que cela de se projeter dans l'avenir. Il faut aussi regarder tout ce que le passé nous montre, et il nous a réservé bien des déboires. Et donc, qu'il y ait une volonté d'accord, c'est vrai, qu'il y ait une loi qui professe des trucs vertueux, c'est vrai. Depuis les années 1975-1976, il y a toujours eu des rapports, il y a toujours eu des gens qui ont dit, pourquoi se priver des énergies renouvelables et partir sur du nucléaire à tout crin puisque de toutes façons il vaut mieux que la panoplie soit ouverte pour que cela soit bien. Cela n'a pas empêché d'arriver dans la monoculture.

Donc faisons très attention. Je ne dis pas cela simplement pour le fait qu'on a trop de nucléaire pour l'électricité et qu'on a quand même gardé le pétrole, ne l'oubliez pas. Quand on parle de financement autour des sites...chaque fois qu'on a EDF, AREVA et autres, on arrive à une monoculture sur le site. Rappelez-vous qu'on a fait la monoculture de la sidérurgie, la monoculture du textile et la monoculture de pas mal de choses et que, maintenant, les sites sont sinistrés. Donc faisons très attention au développement.

**Mme Fouquet.**- Juste un mot pour dire que, peut-être, les objectifs de la loi sur l'énergie de juillet sont ambitieux. Peut-être que l'on ne les atteindra pas. Mais il faut nous juger dans quatre ans et on verra.

Pour revenir sur ce qui a été dit, je vais essayer d'être neutre et vous dire vraiment ce que j'en pense. Il y a des incertitudes sur le sujet, c'est clair, et donc notre devoir au niveau des pouvoirs publics est de faire en sorte que, à un moment donné, on ait le meilleur chiffrage et qu'on l'actualise au fur et à mesure, que les incertitudes se réalisent ou non. C'est pour cela que l'on a demandé déjà à l'ANDRA, qui est en charge des études sur le stockage, de faire des chiffrements régulièrement pour ce que pourrait être le coût d'un stockage en couche géologique profonde et d'étudier quatre scénarios, justement pour prendre en compte le fait qu'il peut y avoir différents types d'inventaires que l'on peut mettre dans un stockage, et cela a été intégré au fur et à mesure des recherches. C'est la première chose que l'on a essayé de faire.

La deuxième chose, c'est qu'on a essayé de leur dire : « Mettez-nous en évidence quelles sont les possibilités d'incertitudes et quand est-ce que ces incertitudes pourraient ou non se réaliser, c'est-à-dire à quelle période vos programmes de recherche vous permettront de dire oui pour ce type d'alvéole, il faut ce type de barrière ouvragée, donc cela va coûter tant d'euros »... On a essayé comme cela de tracer un chemin.

Ensuite, ce qui était également de notre devoir, c'était de faire en sorte que les derniers chiffrements de l'ANDRA soient ceux qui sont pris en compte par les industriels qui utilisent le nucléaire. C'est une discussion que nous avons menée en 2004, qui a été très longue et assez difficile et je suis assez fière de l'avoir faite.

Dernière chose, c'est de faire en sorte que cette évaluation soit actualisée régulièrement pour que au fur et à mesure, dans un sens ou dans un autre, que les incertitudes se réalisent ou pas, les provisions soient actualisées. Ça, je pense que c'est vraiment la responsabilité des pouvoirs publics. Il s'agit un peu d'un discours neuf, on essaie de faire au mieux pour les chiffrements, mais on ne nie pas le fait qu'il puisse y avoir des incertitudes. Et peut-être un ordre de grandeur. Cela a été cité lors de la séance du débat du 24 novembre. Il y a un intervenant qui a dit : « Depuis le début de l'année, la fluctuation des cours du pétrole nous a fait encaisser au niveau de notre facture énergétique en France 15 Milliards d'euros » C'est à peu près le coût de ce que l'on estimerait être aujourd'hui un stockage en couche géologique profonde. Donc il y a aussi des incertitudes sur les autres types d'énergie. Il faut être conscients à tous les niveaux justement de ce qui peut varier, de ce qui peut évoluer.

**Mme la présidente.**- Merci.

Je fais l'hypothèse que M. Fournier et M. Chauveau ont eu des réponses assez circonstanciées et que l'on peut en rester là pour ces questions pour le moment.

Oui. Monsieur Fournier, les questions 21 on va les reprendre. Il y a 2 questions de M. Fournier à nouveau, M. Pradal et M. Chauveau dont on peut considérer que il y a eu une réponse à sa question ainsi qu'à M. Pradal probablement.

**Question 21- M. FOURNIER : Quid des déchets de moyenne activité ? Les CNPE vont-ils servir de lieux de stockage ?**

**M. Fournier.**- Je voulais juste demander, sur l'avenir des déchets de moyenne activité, où est-ce qu'on comptait les stocker, s'il y aura des centres spécifiques ou si l'on compte à terme que les CNPE, les centrales nucléaires, servent de lieu de stockage ou d'entreposage pour ces types de déchets.

**Question 22- M. FOURNIER : Quid des déchets issus du démantèlement du parc actuel et des éventuels parcs à venir ?**

**M. Fournier.**- Et deuxième question : sur les déchets issus du démantèlement, quand on sait par exemple que le petit réacteur de Brénilis coûte déjà beaucoup plus d'argent que prévu pour le démantèlement, quand on pense aux plus grandes centrales comme on a chez nous ici à Gravelines, qu'est-ce qu'on va faire des déchets des cuves de réacteur ? Parce que je ne pense pas que ce soit des déchets anodins, les cuves de réacteur, où est-ce qu'ils vont aller ?

**Question 23- M. PRADAL : Pourquoi réserver 90 % des crédits de recherche sur l'énergie à l'énergie nucléaire ? Pourquoi ne pas privilégier d'autres recherches sur l'énergie ?**

**M. Pradal.**- Ces deux questions n'en font qu'une et je souhaitais réagir par rapport aux propos de Mme Fouquet. Tout à l'heure, elle nous a dit qu'elle est fonctionnaire du ministère de l'Environnement, qu'elle n'avait pas vraiment de pouvoir, ce sont les élus, les ministres et les parlementaires qui font les choses, qui décident. Mme Fouquet tout à l'heure a fait part du fait que les choix définitifs seront faits par les ministres et les parlementaires, néanmoins on sait bien que les fonctionnaires ont un pouvoir de proposition.

Par rapport à cela, si leur proposition est forte, et au vu des travaux et l'intention du président de ce débat, l'objectivité sera, je l'espère, dans le rendu. Cependant, je suis un peu surpris par les propos de Mme Fouquet tout à l'heure par rapport à la recherche, puisque, si nous partons sur un choix rapide de centres de stockage, cela permettra de libérer des fonds qui pourront être réorientés vers la recherche sur d'autres énergies –je reprends je crois dixit votre propos.

Il faut savoir qu'aujourd'hui 90% du budget de la recherche sur l'énergie part sur le nucléaire. Or, vous avez dit tout à l'heure qu'il faudrait concentrer un maximum de fonds sur ces recherches. Je pense que c'est déjà le cas et est-ce que, en faisant ce choix, on ne montre pas également que le nucléaire est un choix politique aujourd'hui inscrit, mais nous souhaitons vraiment partir vers d'autres ressources énergétiques, pas forcément avec le pouvoir des fonctionnaires. La question était : est-ce que ce thème peut être repris dans les propositions qui seront faites qui alimenteront le projet de loi ?

**Mme la présidente.**- Merci.

Madame Fouquet, il me semble que ces quatre questions vous sont assez directement adressées. Je me trompe ?

**Mme Fouquet.**- En fait, ce que j'ai dit exactement, c'est que, si nous faisons le choix de l'entreposage, les programmes de recherche s'arrêteront assez vite et donc nous pourrons faire un effort de redéploiement parce que pour le stockage en couche géologique profonde, les programmes de recherche, doivent se continuer encore pendant une dizaine d'années. Donc, ce n'est pas à ce niveau-là que l'on va pouvoir se redéployer.

Un élément de précision : aujourd'hui les recherches sur le stockage en couche géologique profonde ne sont pas financées par le budget de l'Etat mais sont financées par les industriels producteurs de déchets, donc essentiellement par EDF, AREVA, et par le CEA, établissement public mais producteur de déchets. On n'utilise pas de la subvention publique pour faire cela.

En fait, les véritables marges de redéploiement que l'on a au niveau des subventions qui sont votées dans la loi de finances, c'est plutôt par le fait, au sein d'établissements comme le CEA, de développer les énergies renouvelables de façon plus importante et c'est une inflexion qui a été donnée au sein de cet établissement au cours de l'année 2000. Et, là, dans le projet de loi de finances que nous avons présenté pour 2006 au sein du programme pour les énergies, il y a 50 millions d'euros pour le CEA qui sont destinés à ces nouvelles technologies de l'énergie, essentiellement solaire et photovoltaïque.

Et puis surtout les nouveaux instruments commencent à apparaître. C'est l'Agence nationale pour la recherche dans le domaine de l'énergie. Elle ne financera que des programmes liés aux nouvelles technologies d'énergie, donc liés à tout ce qui peut concerner la production, le transport et le stockage de l'hydrogène. C'est également le fait de mieux sécuriser le budget d'établissements déjà existants comme l'ADEME.

Donc, voilà les marges de manœuvre que nous avons.

Ce redéploiement a commencé à être fait et, en fait, je peux vous le dire de façon assez convaincue puisque en fait c'est notre directeur général qui est en charge des différentes équipes qui animent les sources d'énergie et qui donc a dans sa main la possibilité de faire une proposition, justement sur les projets et cette année. Il y avait une volonté forte de monter en puissance sur les ENR.

Par contre, il ne peut pas y avoir des mouvements du simple au double d'une année sur l'autre parce que, derrière, il y a des équipes de scientifiques, des mouvements dans les programmes à faire et, donc, on ne peut pas se couper du jour au lendemain les subventions.

Je pense qu'il y a une véritable volonté progressivement de vouloir rééquilibrer, comme je vous le disais, tous les nouveaux instruments au niveau de la recherche aujourd'hui, notamment au travers de l'Agence nationale de la recherche, tous les crédits, dans le domaine de l'énergie, vont sur les nouvelles technologies de l'énergie.

**Mme la présidente.**- Il me semble que les deux premières questions pouvaient trouver réponse auprès de vous sur est-ce que l'on va stocker sur les lieux mêmes de production les déchets de moyenne activité ? C'était la question n°1. La 2, quid des déchets issus du démantèlement du parc actuel et des éventuels parcs à venir ?

**Mme Fouquet.**- Par rapport au démantèlement, l'ANDRA pourra peut-être compléter, les déchets qui sont issus du démantèlement sont bien comptés dans les inventaires et notamment dans l'inventaire national de l'ANDRA. Ils font l'objet d'une rubrique spécifique. Tout dépend de leur nature, il y en a certains qui sont de très faible activité et c'est notamment pour cela qu'un centre spécifique de stockage qui a été ouvert dans l'Aube en 2003, donc le centre de stockage des déchets de faible activité, il y en a un certain nombre qui sont de faible activité et moyenne activité à vie courte qui vont également dans un centre de stockage qui se trouve dans l'Aube et qui est exploité par l'ANDRA.

Et puis il y en a un certain nombre mais en plus faible quantité qui sont des déchets de moyenne activité à vie longue. Ces déchets qui ont été également regardés dans la loi de 1991, soit ils ont déjà été issus du démantèlement et ils sont dans des centres d'entreposage industriels, soit ils sont encore dans les réacteurs parce que ces réacteurs non pas été démantelés et pour eux comme pour les déchets de haute activité, deux solutions : soit l'entreposage de longue durée, soit le stockage en couche géologique profonde.

La grande majorité des déchets issus du démantèlement seront pris en charge dans le centre de stockage TFA(?) ou sont déjà pris en charge dans le centre de stockage de très faible activité aujourd'hui en exploitation et dans le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.

Sur la possibilité pour les déchets de moyenne activité à vie longue d'être entreposés ou stockés sur les sites existants, je dirai que tout dépend de ce qui est décidé en 2006. En 2006, ce n'est pas un secret, le député M. Bataille propose pour ces déchets qu'ils soient gérés par un entreposage de longue durée, alors, après, où est-ce qu'ils pourraient être situés ? Il pourrait être situé, cet entreposage de longue durée, si c'est ce choix-là qui est fait, et bien sur un site existant, il est plus simple d'utiliser un site existant que de créer une nouvelle INB, mais il y a aussi la possibilité, pour ces déchets de moyenne activité, pourquoi pas si c'est le choix qui est fait, d'aller dans un stockage en couche géologique profonde.

Cela a été étudié par l'ANDRA et, là, je pense que les éléments de choix sont dans les mains du Parlement. Soit le Parlement fait le choix en 2006, soit il le fait plus tard, mais en tout cas les deux options ont été étudiées sur le plan technique, les deux sont faisables, donc là, après, c'est vraiment plus un choix, toujours pareil, on est toujours ramené à ce choix entre l'entreposage et le stockage et au niveau technique en tout cas les deux sont possibles.

**Mme la présidente.**- l'ANDRA souhaite ajouter quelque chose ? Non.

Les questions 26 à 30 s'il vous plaît.

**Question 26- M. NEBOUT : Quel dispositif mis en œuvre pour informer les citoyens et les inviter au débat public ?**

**M. Nebout.**- Je suis un ancien d'EDF. On nous affuble du nom de retraité, je préférerais senior actif ou activité libre. Je suis président d'une association qui travaille sur l'urbanisme et l'environnement et également président d'une association d'ingénieurs au sein d'EDF-GDF.

J'ai posé la question par rapport à tout ce qui relève de l'information des habitants et des citoyens par rapport à des débats de ce genre. On s'aperçoit très souvent que cette information est fort mal faite, voire pas du tout. Maintenant j'ai peut-être été déconnecté un moment, c'est fort possible, mais j'ai appris la tenue de ces assises par le biais de M. Dessus que j'avais sollicité pour justement une intervention il y a une huitaine de jours au sein de notre association.

Pour informer les citoyens je crois qu'il faut faire beaucoup plus de choses qu'on ne fait, si j'en juge par ce que j'ai vu jusqu'à maintenant, *La Voix du Nord* a fait une demi-page pour informer du débat public de ce soir, et nous n'avons rien vu par exemple par rapport à la télévision régionale qui aurait pu faire quelque chose dans ce domaine là.

Maintenant, s'il faut inviter des acteurs, des artistes pour pouvoir faire un débat et avoir du monde, le débat que nous avons fait au niveau d'EDF, nous avons une petite trentaine de personnes, alors que cela se passait dans la tour de la Défense. Donc je regrette fortement le peu de personnes qui ont participé. Qu'est-ce qui a été fait là par rapport à cette communication qui est importante pour informer les gens et se mettre à leur disposition à ce niveau-là ?

**Question 27- M. NEBOUT : Pourquoi ne pas évoquer les réactions des habitants réfutant l'implantation de champs d'éoliennes ? Le débat y gagnerait en sensibilisation, en efficacité.**

Et ma deuxième question relevait d'une suite logique, j'avais posé cette question : au niveau des énergies renouvelables actuellement, vous avez vu les champs d'éoliennes qui doivent se dérouler sur Puge(?), qui vont se mettre en place sur Puge(?), une montée en puissance et une réaction négative de la part des habitants, face à une atteinte à leur environnement. Est-ce que ce ne serait pas possible et intéressant d'utiliser des schémas de ce genre pour justement rebondir par rapport à un schéma sur les problèmes énergétiques et sur le nucléaire ?

**Mme la présidente.**- À un débat public vous voulez dire ?

**M. Nebout.**- Profiter du fait que des gens sont sensibilisés par une énergie qui est d'autre nature pour avoir un débat beaucoup plus large sur le problème de l'énergie. Puisque finalement les habitants refusent globalement toute forme de proposition qu'on leur fait à ce niveau-là.

**Question 28- M. NEBOUT : Débat public = démocratie participative ou information directive ?**

**M. Nebout.**- Sur la question 3, débat public, démocratie participative ou information directive, j'ai noté cela parce que, finalement, on constate très souvent –on le voit au niveau association, cela a été soulevé par d'autres personnes dans la salle– que nos élus confondent bien souvent le terme participation avec le terme information. Alors il serait peut-être intéressant qu'ils participent à des débats comme ce soir. On a vu tout à l'heure qu'il y en avait peu dans la salle puisqu'une personne avant moi avait posé la question. Ce

serait intéressant qu'ils puissent se confronter et en même temps s'enrichir eux-mêmes de tous les débats à travers les interventions au niveau de la table et du public.

**Question 29- M. NEBOUT : Quid des déchets « expédiés » en mer, en eaux profondes dans des containers en « acier inoxydable » ? Existe-t-il un risque de dégradation de la carapace et de pollution ?**

**M. Nebout.**- J'ai posé ensuite une question par rapport à l'EDF les déchets qui ont été expédiés, il y a déjà pas mal d'années de cela, dans les eaux profondes de la mer, dans des conteneurs en acier inoxydable qui étaient sensés résister au temps. Qu'en est-il aujourd'hui, puisque a priori plus personne ne semble en parler ?

**Question 30- M. NEBOUT : Les provisions constituées par EDF intègrent-elles le coût de démantèlement des centrales ?**

**M. Nebout.**- Dernière chose, dans le provisionnement des charges pour les déchets, on nous a dit un certain nombre de choses par rapport à cela, mais le démantèlement proprement dit des centrales a-t-il été inclus ? Avec la connaissance que j'en ai puisque j'étais dans la maison, on en parle lors de l'établissement de faisabilité, par contre on ne chiffrait pas –peut-être qu'on le fait aujourd'hui, du moins je le souhaite– le coût du démantèlement.

**Mme la présidente.**- Merci. La première question est adressée à la Commission particulière. J'ai beaucoup de chiffres à vous donner, mais je pense que le président va avoir le souci...

Pour Dunkerque, la question portait en général ou plus exactement sur Dunkerque m'a-t-il semblé sur ce débat présent. Comme pour tous les débats, comme pour toutes les réunions publiques, il a été fait une information par voie de presse, presse quotidienne et nationale, presse quotidienne régionale, campagne d'affichage de proximité ainsi que, pour Dunkerque, les panneaux municipaux d'information. Par ailleurs, de manière globale, il y a une information faite pour l'ensemble du débat public avec un dossier du débat qui était diffusé on vous l'a dit à 16 000 exemplaires, ce n'est toujours pas assez évidemment compte tenu du nombre d'habitants que nous sommes, des CD ont été aussi distribués et qui sont sur la table, le document de 8 pages de la commission qui présentait le débat a été tiré à 610 000 exemplaires.

Tout cela est toujours insuffisant bien entendu mais il y a eu un effort chaque fois d'impact sur le plan local et pourtant chaque fois des habitants de ces régions nous ont dit : « Mais nous n'avons pas été informés ». Donc il reste beaucoup d'efforts à faire malgré déjà tous les efforts.

Enfin, les cahiers d'acteurs –il y en a eu 24 cahiers d'acteurs d'associations qui exposaient leurs propositions– ont été au total diffusés à 230 000 exemplaires. Puis il y a tout l'accès possible au débat public par le site Internet, où l'intégralité des Verbatim est inscrit, où toutes les questions qui sont posées par le public trouvent réponses, enfin les questions

posées via Internet et où de très nombreux documents sont inscrits et notamment tout le dossier d'initialisation du débat.

C'est vrai, on entend bien votre questionnement, notre surprise aussi que vous appreniez de manière incidente quasiment ce débat. Peut-être que notre président souhaite rajouter un mot ?

**M. Mercadal.**- Non, je crois que, sur les choses factuelles, pour le débat à Dunkerque, vous avez effectivement les données. Ce qu'on peut, au deuxième degré, se dire : « mais avec un tel effort de communication, pourquoi n'y a-t-il pas plus de monde et pourquoi tout le monde n'est pas là ? » Vraisemblablement, il y a sur des sujets difficiles comme celui-là, parce qu'à contenu scientifique important et technique, une espèce de délégation qui se produit inconsciemment entre les uns et les autres.

Ce que nous constatons, et vous le voyez bien ce soir, entre ceux d'entre vous qui sont intervenus, on voit bien les sensibilités différentes des provenances différentes, et nous voyons bien comment, ne serait-ce que ce soir, un certain nombre de questions ont permis d'approfondir des sujets. Alors vous imaginez depuis quatre mois où nous avons eu, avant cette réunion ci : 550 questions comme celles que vous avez posées ce soir ; avec celles que vous aurez posées ce soir, on sera voisins des 600 ; plus les 200 par Internet...

Cela me fait dire que l'objet de ces débats publics c'est de créer cette dialectique de questionnement des responsables directement par le public, qui oblige les responsables à essayer de comprendre ce que le citoyen ressent. Et, encore une fois, sur 700 questions, on peut dire que tous les types de citoyens se sont informés, même si tous les citoyens ne se sont pas informés eux-mêmes, en essayant d'y répondre de se questionner eux-mêmes. Donc le débat est une mécanique à améliorer les choses.

Le débat n'est pas un référendum, le débat n'est pas une consultation de l'ensemble de la population. Nous ne rendrons pas compte aux ministres et au Parlement en disant : « Nous pensons que tant de pourcents des Français pensent ceci ou pensent cela ». Nous rendrons compte au Parlement en disant : « Voilà les arguments que nous avons entendus, voilà les contre-propositions que nous avons entendues ».

Evoquer les éoliennes dans un débat comme celui-ci, c'est-à-dire se dire ici la population est sensible à quelque chose ? Elle a une manière de râler contre quelque chose, on va en quelque sorte l'amener en lui proposant de discuter et de faire part effectivement de ses réactions contre autre chose. Et vous comprenez qu'à ce moment là on élargit le débat et qu'on ne fait que quelque chose d'extrêmement superficiel et que l'objectif que je viens de décrire n'est pas atteint. Donc je crois qu'il faut avoir l'ascèse de rester effectivement sur le sujet qui nous est donné.

Pour autant, les champs d'éoliennes devraient, nous en sommes convaincus à la Commission nationale du débat public, faire l'objet de débats publics. C'est un sujet qui manifestement préoccupe la population. Les élus, vous en avez beaucoup parlé tout au long de la soirée, nous sommes les premiers, nous la Commission du débat public à regretter leur présence insuffisante. Nous avons eu ce soir M. Delbarre, bravo. C'est dommage qu'il n'y en ait pas effectivement plus.

Nous allons rendre compte, cela n'a pas été dit dans la soirée, nous allons rendre compte directement de ce débat, nous étant la Commission particulière du débat public, à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques le 31 janvier, c'est-à-dire à MM. Bataille, Birau(?)... C'est vrai que notre travail s'annonce difficile, puisque, vous le savez, ils ont contesté –non pas la légitimité, ils ne le pouvaient pas, c'est la loi qui fait qu'il y a un débat sur les déchets nucléaires, suite à la demande des ministres–, mais ils en ont contesté l'opportunité en disant qu'il aurait mieux valu répondre non et ne pas faire un tel débat. D'ailleurs, a dit M. Birau(?) l'autre soir à Marseille, au fond, nous, au Parlement, nous, on a fait un débat public et cela ressemble tout à fait à ce que vous faites. Donc ils considèrent qu'ils l'ont fait. Nous allons voir le 31 comment nous en discuterons.

Dernier point et radicalement différent mais cela évitera peut-être à M. Granger de réintervenir. A Nancy, le conseiller même de la Cour des Comptes M. Gasse, a affirmé que son rapport était à la fois un rapport sur les déchets nucléaires et sur le démantèlement des centrales, et il a affirmé que, 1) ils avaient tout ce qu'ils pouvaient pour chercher, comme l'a dit M. Granger tout à l'heure, le chiffre le plus pessimiste possible à intégrer sous forme de provisions dans les comptes d'EDF et 2) comme vient de le dire Mme Fouquet, je crois que c'est très important, la Cour des Comptes demande que ces chiffres-là soient actualisés tous les trois ans. Pour cela il faut qu'une disposition de la loi de 2006 le prévoie et j'ai cru comprendre, en tout les cas au niveau de l'administration, que l'on est tout à fait disposés à le faire.

**Mme la présidente.** - Merci.

Il reste la question de M. Nebout sur les déchets expédiés en mer.

**Question 29- M. NEBOUT : Quid des déchets « expédiés » en mer, en eaux profondes dans des containers en « acier inoxydable » ? Existe-t-il un risque de dégradation de la carapace et de pollution ?**

**M Mercadal.** - Je ne suis pas capable de répondre.

**Mme la présidente.** - Qui est capable de répondre ?

**Un Intervenant.** - Ni AREVA, ni COGEMA n'existaient à l'époque où les déchets ont été immergés. C'est une pratique qui date des années 50 et des années 60. La France elle-même a cessé d'immerger les déchets nucléaires en 1969, date à laquelle le CEA, à l'époque, a ouvert le centre de stockage de la Manche.

Depuis, il y a eu quelques autres immersions qui ont été pratiquées. Elles se sont arrêtées en fait lorsque la convention de Londres a été mise en force. Donc elle a été élaborée en 1972, elle a été mise en force en 1975 ? si ma mémoire est bonne ? pour les déchets nucléaires, alors que cela n'est toujours pas le cas pour les déchets non nucléaires.

Maintenant, les activités qui ont été immergées sont extrêmement faibles. Si par exemple on s'intéresse à l'activité qui a été immergée au large de la France par les Anglais,

ils ont immergé de l'ordre de plus de 100 000 tonnes de déchets nucléaires, mais l'activité contenue est équivalente à quelques grammes de déchets vitrifiés. Cela n'est pas grand-chose.

A la question elle-même, je ne peux pas répondre exactement parce que je ne connais pas la réponse en ce qui concerne des déchets inox. Par contre, je peux vous dire que j'ai vu des photos des déchets immergés par les Anglais, qui ne sont pas en conteneurs inox. Ils sont en conteneurs béton, et il y a effectivement une altération relativement faible puisqu'on les voit toujours relativement bien, mais il y a une altération, donc il y a forcément un relâchement de l'activité. Par contre, quel est l'impact de ces déchets dans la fosse des Gasquets immergés au large du Cotentin ? L'impact sur la santé humaine est aujourd'hui absolument nul.

**Mme Sené.**- Cela n'a pas d'impact sur la santé, mais ce n'est pas vrai pour ce que les pêcheurs de temps en temps remontent dans leurs filets. Cela pose à chaque fois des problèmes. Le fait de cette immersion, c'est clair que c'étaient des quantités faibles : en radioactivité, par forcément en tonnage. Et il y en a au large des côtes américaines aussi, et là par contre ils ont mis des réacteurs de sous-marins en entier. Et c'est d'ailleurs le problème effectivement parce que, pour faire le suivi de ces déchets, ils en ont perdu car ils sont partis au fil des courants. Donc il est vrai que ce n'est pas aussi simple et vous avez effectivement un certain nombre de sous-marins qui rouillent dans la mer de Barentz, ex-Union Soviétique. Et puis vous en avez d'autres par le fond. Non, mais, ce sont des déchets dont on ne voulait pas trop se souvenir, mais par contre tous les fûts, on a introduit dans le groupe écologique du nord-Cotentin la part de la fosse des Gasquets, mais sans que cela introduise de distorsions par rapport au reste.

**Mme la présidente.**- Monsieur Nebout, on peut considérer que vous avez eu une réponse à vos préoccupations ?

Les cinq dernières questions, donc 31 et 35.

**Question 31- M. DEPRIESTER : Face à l'augmentation de l'effet de serre, existe-t-il une alternative SERIEUSE à l'énergie nucléaire ?**

**Question 32- M. DEPRIESTER : Les énergies alternatives peuvent-elles garantir un niveau de vie « convenable » aux populations ?**

**Question 33- M. DEPRIESTER : Souhaite rappeler que les énergies fossiles sont plus meurtrières que l'énergie nucléaire.**

Voilà trois questions de M. Dépriester que l'on pourra peut-être considérer comme des prises de position plus que comme des questions.

**M. Dépriester.**- Bonsoir.

J'ai posé des questions qui sont peut-être un petit peu en dehors du sujet de ce soir, mais il y a quand même un petit rapport. Existerait-il, d'après vous, une alternative sérieuse au nucléaire qui ne ferait pas appel aux énergies fossiles, étant donné que les énergies renouvelables sont des énergies intermittentes ? Je vous remercie.

**Mme la présidente.**- Il s'agit d'une synthèse de vos trois questions très rapide. Alors, M. CT, je ne sais pas qui est sous ces trois lettres. Bonsoir Monsieur.

**Question 34- M. CT : Comment participer à un débat public sachant confidentiel défense, confidentiel médical et confidentiel nucléaire ?**

**M. CT.**- Bonsoir.

Je vous remercie pour la qualité de votre débat premièrement, deuxièmement je n'ai pas mis mon nom, je vais essayer d'être bref. Mon nom et mon prénom n'ont aucune importance. Ma question a été déformée, et c'est normal, j'écris mal. J'ai vu que, à un moment donné, dans le débat, il y a des gens qui regrettaient l'absence de citoyens à cause du confidentiel défense. Je suis en cours de réflexion parce que je dois écrire au président d'une grande entreprise mondiale à laquelle j'appartiens et je dois écrire au président de la République, donc je vais essayer de demander la levée du confidentiel défense.

Depuis peu, en France, il y a des généraux qui ont des comptes à rendre, il y a des juges qui ont des comptes à rendre quand il y a des dysfonctionnements. Donc cela devrait pouvoir se faire.

Ce que je voulais dire c'est que j'ai eu l'occasion d'être confronté au confidentiel médical très brièvement, au confidentiel défense très brièvement, et au confidentiel nucléaire très brièvement. Quand on me posait des questions à l'intérieur de ma grande entreprise mondiale, je rappelais que le confidentiel militaire aboutit à un moment donné au dynamitage du Rainbow Warrior. Greenpeace gênait certains. Cela ne me gêne pas que l'on dynamite les bateaux, cela me gêne qu'un photographe y perde la vie. Il y avait une vie humaine, je le rappelle de temps en temps.

Le confidentiel médical en France, je me demande si cela n'a pas abouti à la contamination, au scandale du sang contaminé. J'ai une petite pensée pour les hémophiles et les homosexuels parce qu'on les mettait en avant mais, après, il y avait les transfusés donc cela a touché toute la population.

Le confidentiel nucléaire, maintenant. Une grande entreprise mondiale communique, informe et considère qu'elle joue la transparence, et je ne suis pas certain de ce que je vais vous dire, mais j'ai communiqué en interne de cette grande entreprise et il y a quelques mois j'ai été classé inapte à toute forme de travail en quelques heures. La bonne nouvelle, c'est que je suis de nouveau apte en partie depuis ce matin.

La véritable question que je voulais poser, c'était combien me reste-t-il de temps en tant que citoyen pour peser dans le débat national sur les déchets radioactifs ? En fait, j'ai eu l'information assez tardivement, j'ai récupéré Internet depuis seulement hier et puis avant-

hier on m'a fait remarquer dans ma grande entreprise mondiale qu'il fallait que je fasse attention à la façon dont je communique et, si cela s'arrêtait là, ce ne serait pas gênant. La raison pour laquelle on m'a mis inapte au travail, c'était parce qu'on a prétendu que j'étais dangereux pour les autres, dangereux pour le nucléaire et que le monde qui m'entoure, principalement professionnellement parlant, se plaint de moi. Alors j'ai fait remarquer deux choses, j'ai une sœur qui a voulu rentrer dans la grande entreprise mondiale qui est mère de famille, j'ai un frère qui a l'air bête et qui me ressemble, qui pilote tous types de réacteurs en France et dans le monde, et j'en ai un qui est rentré dans la grande entreprise mondiale le même jour à la même heure que moi et, lui, il a souhaité poursuivre ses études. Je lui ai fait avouer un jour que son rêve, son souhait était de devenir préfet de la République et actuellement il a le choix de quitter sa famille et sa région ou d'y rester pour y être nommé directeur de préfecture.

Je suis porte-parole des gens qui disent qu'ils n'ont pas d'instruction et qui ne comprennent pas toujours les débats, parce que je n'ai pas trop d'instruction mais j'ai la chance de comprendre à peu près les débats.

Je disais, je vais demander dans les semaines à venir, le droit de m'exprimer et je pense que je suis représentatif des citoyens, autant par ma formation que par mon métier et mon engagement. Et je précise une chose, pourquoi je peux interpellier le président de la République ? Je suis issu d'un corps d'élite de l'armée française et, à un moment donné, on a voulu me remettre une récompense parce que j'étais sorti major de promotion. Je l'ai refusée. Ensuite je me suis rendu utile, comme tout citoyen, ayant sauvé quelques vies. Le maire de Paris de l'époque devait me remettre une décoration, que j'ai refusée. Et l'autre jour je me suis rendu compte qu'il l'a posé sur cinq cercueils dans la cour des Invalides. Alors, à l'âge de 23 ans, j'ai refusé la décoration qu'on a déposée sur des cercueils. Je pense que le président de la République sera sensible à mes propos.

**Mme la présidente.**- Je vois bien que vous êtes touché très personnellement par toutes ces questions, mais vous posez globalement la question de la difficulté d'intervenir dans un débat où il y a le secret.

**M. CT.**- Le secret et la confidentialité, on voit de temps en temps où cela aboutit. Le président de la grande entreprise mondiale dont je parle a laissé sur Internet dernièrement que tout incident devait faire part d'une analyse et un retour d'expérience et que l'entreprise en question jouerait la transparence totale.

Je vous dis, apparemment, dans l'armée française cela bouge ; dans la justice, cela bouge. On pourrait imaginer que, concernant les questions des déchets ou de l'énergie nucléaire, cela bouge aussi.

**Mme la présidente.**- On va laisser réagir les uns et les autres.

Merci monsieur.

Et enfin, M. Defruit.

**Questions n°35- M. DEFRUIT.- Quid des études épidémiologiques liées aux maladies du nucléaire (thyroïde, leucémie,...) ? Le point « 0 » est-il prévu avant stockage ou entreposage ?**

M. Defruit.- C'est simplement pour savoir s'il y a des études qui sont faites sur les endroits de stockage ou d'enfouissement sur les personnes malades qui ont des problèmes thyroïdiens.

**Mme la présidente.**- D'accord.

Alors sur les trois premières interventions de M. Dépriester, qu'il a résumées magistralement, est-ce quelqu'un souhaite réagir ? Oui, monsieur Dessus .

**M. Dessus .**- Je vais réagir en disant la chose suivante : dans les alternatives que vous proposez, vous parlez production d'énergie contre production d'énergie, et la vraie question sur laquelle tout le monde est en train de se mettre d'accord, c'est que ce n'est pas une question fondamentale.

La première question fondamentale pour le monde et pour la France, c'est est-ce qu'on continue à augmenter notre consommation d'énergie ou est-ce qu'on la stabilise ou est-ce qu'on la diminue. C'est là qu'on a les marges de manœuvre les plus importantes, et de très loin. Après cela il y a une autre querelle entre les gens qui disent je préfère les éoliennes, je préfère le nucléaire...

Mais ce que l'on sait aujourd'hui c'est que, si on reste sur la pente sur laquelle nous sommes, en augmentation de la consommation d'énergie mondiale et en particulier celle des pays riches qui ont plus de consommation d'énergie, ni le nucléaire, ni les énergies renouvelables, ni les fossiles, ni les machins, ne résolvent la question de façon satisfaisante. On va dans le mur.

Par contre, après cela, si on a des scénarios suffisamment maîtres de l'énergie au niveau mondial, au niveau français, au niveau européen, les marges de choix s'ouvrent et, si on a des scénarios suffisamment maîtres de l'énergie, on peut au besoin se passer du nucléaire en utilisant les renouvelables et un peu de fossiles. Parce qu'on a encore le droit d'utiliser quelques fossiles, mais pas trop, pour ne pas faire trop d'effet de serre. Et, si on a les moyens, il faudra peut-être du nucléaire et des renouvelables. Et, si on a besoin de beaucoup d'énergie, ni le nucléaire, ni les renouvelables ne résolvent la question.

Donc, le problème est à envisager plus largement, à la fois sur la consommation et la production. Si on se contente de dire que tout est pareil comme ailleurs, toutes choses égales par ailleurs, on ne peut pas se passer du nucléaire. Oui, si on continue à augmenter notre consommation d'énergie, on ne peut pas se passer du nucléaire et cela ne résout pas le problème.

**Mme la présidente.**- Sur la question posée par le monsieur de la grande entreprise mondiale, je souhaite que M. Mercadal fasse un point sur la manière dont le débat

public a attrapé la question de secret défense. Je pense que cela vaut la peine qu'il en dise deux mots.

**M. Mercadal.**- Je crois d'abord que le monsieur de la grande entreprise mondiale posait la question de savoir le temps qu'il lui reste pour intervenir dans ce débat ci.

Monsieur, il vous reste jusqu'au 13 janvier 2006 à minuit. Vous avez à votre disposition le site de la Commission du débat public, l'adresse en figure sur tous nos documents. Si par hasard vous ne l'avez pas demandée là à l'un d'entre nous, on vous la donnera. Vous avez également sur ce site un forum et vous pouvez vous exprimer à travers lui. Donc voilà sur cette question précise.

Sur la question du secret défense, je crois que tout à l'heure Mme Sené en a parlé. Les circonstances dans lesquelles le problème s'est posé, elle les a dites. Je répète ce qu'elle a dit en conclusion, à savoir que un groupe de travail est en place, M. Dessus l'a évoqué également. Ils ont dit l'un et l'autre que le travail de ce groupe n'est pas si facile que cela. Nous nous y attendions, l'objectif de ce groupe de travail a été décidé à Caen le 14 novembre. Premièrement, dessiner le plus petit périmètre possible du secret défense –et d'ailleurs du confidentiel industriel et commercial, puisqu'on a regroupé les deux sujets. Et pour ce faire, non pas parler dans l'abstrait mais essayer d'égrener des exemples et dire, sur tel exemple, où commence le secret défense et pourquoi et comment ne peut-on pas aller moins loin...

Donc c'est la question du périmètre.

Et puis la deuxième question à l'intérieur de ce périmètre, ne peut-on pas avoir une expertise plurielle qui ait accès aux documents de manière à pouvoir fournir un témoignage. Cette deuxième question est plus difficile que la précédente, nous espérons bien qu'elle fera une avancée. Nous ne pensons pas que tout va être résolu pour la Commission nationale du débat public. Une telle avancée est fondamentale parce que l'un des instruments d'action de la Commission nationale du débat public c'est d'ordonner et de payer des expertises complémentaires par des experts indépendants, sur des questions que le public a posées.

Alors, prenons les choses de la manière la plus claire. Le public demande : est-ce qu'un Boing 747 s'abîmant sur l'EPR provoque un Tchernobyl ou provoque quelque chose de différent ? La démarche normale de la Commission nationale du débat public serait, sur une telle question, de désigner des experts indépendants et de leur demander d'aller y voir et de répondre. Dès lors que la question est couverte par le secret défense, cette démarche n'est pas possible telle quelle. Nous en sommes tous d'accord. Nous ne contestons pas et, nous, Commission nationale du débat public moins que les autres.

Nous ne contestons pas le principe même du secret défense. Bien entendu, nous essayons de voir comment le débat public qui, lui aussi, est inscrit dans la loi et donc légitime peut être compatible avec une couverture raisonnable des choses par le secret défense. Résultat des courses, dans le cadre du débat sur l'EPR –parce qu'il dure plus longtemps que le nôtre, il a commencé après–, donc vers vraisemblablement la mi-février, dans le cadre du débat EPR.

Cela étant dit, je vous engage à venir je crois le 30 janvier ici même vraisemblablement toujours, cela sera une séance du débat EPR monté aussi en coopération avec l'ANCLI ou avec la CLI de Gravelines. Et vous pourrez poser cette question et on vous dira où en est ce groupe de travail dont je viens de rappeler les objectifs. Voilà.

**Mme la présidente.**- Merci. Il était important de constater que la dernière question portera sur la santé, la question de M. Defruit.

Nous avons évoqué la question de l'impact sur la santé de la radioactivité lorsque nous étions en débat à Paris à la Cité des Sciences. Le débat avait été très difficile parce que difficile à organiser et nous avons mesuré l'importance de la question de l'impact des faibles doses qui était encore mal connu. Mais je crois que Mme Sené est encore la mieux placée pour essayer de débloquent cette question.

**Mme Sené.**- Ce que je peux répondre c'est que, disons, il y a actuellement 17 registres qui sont sur la France et qui portent soit sur des registres particuliers, soit sur le cancer... qui sont en cours. Et l'inconvénient, c'est que ces registres sont dispersés sur le territoire et que le seul endroit où l'on peut étudier l'impact de séries d'installations est le nord-Cotentin, qui est muni maintenant d'un registre qui date des années 1994 alors que le site de la Hague a commencé dans les années 1966 et que l'arsenal est présent depuis 400 ans, mais le nucléaire depuis les années 50.

C'est pour dire que ce n'est pas si évident que cela. Et, à cause d'un certain nombre de positionnements et d'études parcellaires sur la problématique de leucémies autour de la Hague, il y a un groupe qui s'est créé, le groupe radio-écologique du nord-Cotentin, qui a travaillé pendant sept ans et travaille encore et qui a donc refait toute un historique et qui a regardé quels étaient les rejets, quels étaient les éléments et qui a fait des calculs à partir de cela, et qui est arrivé à la conclusion que, en ce qui concernait la radioactivité, compte tenu des modèles et des calculs qu'on était capable de faire, sur la façon dont les radioéléments se mettent dans l'environnement, on ne pouvait pas conclure à l'impact de l'usine de la Hague.

Restent les incertitudes. Donc on a fait aussi un calcul d'incertitude, mais là c'est pareil, on n'a pas pu plus conclure et on est arrivé sur la problématique chimique. Alors la problématique chimique ne nous a pas conduits non plus à conclure à un impact spécial de l'usine de la Hague, mais par contre qu'il y avait des produits chimiques.

Donc le résultat, on est actuellement dans des campagnes de mesure pour vérifier justement comment sont dispersés les produits chimiques dans l'environnement de la Hague. C'est très difficile de faire ce type de calculs et cela repose sur des modèles. Les modèles actuellement viennent de Hiroshima/Nagasaki, c'est-à-dire un flash d'irradiation. Et toute la problématique actuelle qui s'est traduite par des rapports au niveau du Parlement européen, par toute une série de rapports, ce types d'études est en cours au niveau de l'IRSN et c'est un programme Envirom(?) qui est actuellement sur les rails depuis quatre à cinq ans, qui va demander encore au moins quatre à cinq ans de mise en œuvre, et on n'a pas les réponses.

Les seules réponses qu'on a, c'est le suivi d'un certain nombre de personnes qui vivent sur des territoires contaminés à la suite de Tchernobyl et, là aussi, disons, les études sont difficiles. Il semble effectivement que la chronicité de ces doses que ces gens ingèrent en

permanence n'induisent pas seulement des cancers, mais des maladies éventuelles, des glandes, du cœur... Mais ce n'est pas terminé. C'est vraiment en cours d'étude et c'est vrai qu'en France, contrairement à l'Angleterre, qui a un système de registre beaucoup plus développé –nos registres ne sont pas assez développés, disons pour pouvoir faire vraiment de la prévention.

On en est là. Je ne vous en dirai pas plus parce que c'est vraiment des études qui sont en cours et dont on peut espérer, avec le sérieux de toutes les équipes qui y travaillent, eh bien, d'ici une quinzaine ou peut-être plus des débuts de réponses.

**Mme la présidente.** - Merci. Monsieur Mercadal ?

**M. Mercadal.** - Je m'adresse à Mme Fouquet. Je crois effectivement que cette question des registres, nous l'avons évoquée, elle est restée assez floue. Déjà, on demandait un registre national, certains ont répondu qu'un registre national c'était idiot de centraliser... à ce moment là, d'autres ont dit, mais au moins des registres régionaux mais normalisés, de manière à ce que l'on puisse faire une statistique sur l'ensemble du pays. Cela me paraît à priori marqué au coin du bon sens.

Il me semble que la loi de 2006 devrait faire pression pour que des choses comme cela avancent, soit le débat des attendus de la loi, soit la loi elle-même si par hasard il faut y inscrire quelque chose.

Deuxième point, j'ai acquis personnellement –alors à cette heure-ci du débat on parle d'une manière plus libre– une certaine méfiance à l'égard des études épidémiologiques dans des questions où il y a quelques cas. C'est bien entendu du cancer que l'on parle toujours, il y a quelques cas –grâce à Dieu– sur des enfants, et par contre les facteurs de risque sont très très nombreux de sorte que, pour déceler par l'analyse statistique un effet, c'est très difficile. J'ai eu à me confronter déjà en débat public au problème de l'effet des champs électromagnétiques de 400 000 volts, et c'est extrêmement difficile d'y voir clair.

A la Cité des Sciences et de l'Industrie, le 1<sup>er</sup> octobre, séance qu'évoquait tout à l'heure Mme Vourc'h, un spécialiste de biologie moléculaire dont hélas je n'arrive pas à retrouver le nom –mais quelqu'un peut-être va le retrouver ? M. Dutrillo, merci– M. Dutrillo a dit textuellement ou presque, « Les études épidémiologiques c'est simple, si on est contre le nucléaire, on trouve qu'elles prouvent que le nucléaire provoque des cancers et, si on est pour le nucléaire, on démontre qu'il n'en provoque pas ». Par contre a-t-il dit –prêchait-il pour sa chapelle ?–, la recherche en biologie moléculaire pourrait peut-être arriver à des connaissances un peu plus solides. Je ne vous décrirai pas ce qu'il a dit à ce propos là, mais Mme Fleuriéard(?), un médecin du CEA, avec ses collègues nous avait promis un papier sur les pistes de recherche les plus productives pour essayer d'avancer dans le sujet, à savoir est-ce que les faibles doses prises pendant longtemps peuvent provoquer des maladies, des maladies différées d'ailleurs, ou pas, donc nous apporter quelques lumières là-dessus.

Et c'est le deuxième point sur lequel, je pense, la loi 2006 devrait aussi exercer une pression pour que cela avance.

**Mme la présidente.**- Et cette question aura une place importante dans le compte rendu.

**M. Mercadal.**- Oui, enfin ce n'est qu'un compte rendu tandis que Mme Fouquet elle...

**Mme Fouquet.**- La commande est bien notée concernant le papier de Mme Fleuriérard, et peut-être juste un élément pour dire que ces sujets de santé et de radioprotection, il y a une administration en France qui est responsable de ce sujet-là. Donc ce n'est pas dans ma Direction, c'est l'Autorité de sûreté nucléaire, qui est responsable à la fois de sûreté et de radioprotection, qui édicte un certain nombre de normes qui visent à limiter et à cantonner l'exposition, à la fois des populations qui sont proches des sites, et puis des travailleurs qui travaillent dans ces installations. Le but étant de se dire que l'on ne connaît pas aujourd'hui l'effet de faibles doses. Donc il faut mettre les seuils les plus bas possibles par rapport à ce que l'on sait. Et donc il y a toute une réglementation qui est issue de cela, qui est en fait impulsée par la Commission européenne, au niveau européen, de façon à ce qu'il y ait une uniformité dans les différents pays.

Il y a sur ces sujets-là, évidemment des études épidémiologiques, des recherches qui sont faites et qui sont menées et qui doivent encore durer un certain temps. Et, fort heureusement, il existe de la réglementation pour prendre les mesures nécessaires pour la période intermédiaire.

**M. Defruit.**- Au niveau des études épidémiologiques, excusez-moi, on connaît les différentes maladies, les maladies liées à la glande thyroïde, l'hyperthyroïdie, l'hypothyroïdie, et puis un petit peu les cancers. Il faut se dire que, pour les études, on demande ce que l'on veut, c'est-à-dire qu'on peut simplement demander une étude quant à la quantité des gens qui sont atteints de ces maladies-là sur un secteur donné et comparer avec un autre secteur. Et, pour cela, ce n'est pas très compliqué puisque les médicaments qui sont liés à ces maladies sont pratiquement les mêmes partout.

**Mme Sené.**- Ce n'est pas aussi simple que cela de mener des études. Les registres, c'est effectivement la base de ce qu'on va faire après et cela permet, en choisissant des cohortes à l'intérieur, de pouvoir faire des études comparatives... mais il faut d'abord avoir les registres pour savoir où ont vécu les gens. C'est une première chose. Mais, si vous voulez, vous avez raison, il y a des normes, il y a tout un réseau... Il se trouve qu'actuellement au niveau de la Commission internationale de protection contre les rayonnements, il y a des nouvelles avancées et que cela n'est pas aussi simple.

C'est-à-dire qu'il y a eu une interrogation qui a été faite par un groupe d'experts avec des médecins et des biologistes sur la problématique de la contamination interne et le fait qu'elle n'était pas suffisamment prise en compte –et ce document a été étudié par la France est clairement une partie des questions qui sont posées au moins sur la contamination– mais, sur d'autres sujets et parfaitement recevable et demande, et la CIPR est en train de passer avec toutes ses commissions sur le sujet.

La radioprotection, c'est un sujet difficile. Cela ne veut pas dire que ce qui est mis en place actuellement doit être complètement jeté, ce n'est pas cela du tout, mais des

améliorations vont certainement surgir dans les années qui viennent. Mais, pour pouvoir les mettre en œuvre, il est nécessaire de mener toute une série de recherches qui sont en biologie moléculaire, qui demandent vraiment un gros effort, et, bon, ce n'est pas terminé. Le sujet n'est pas terminé.

Je pense que la questions des registres est autre chose et, le problème, c'est de le faire effectivement avec l'INSERM, le faire avec la DGSNR pour mettre en place les instruments qui permettront de le faire. Je vous annonce que, un registre, il faut quand même qu'il ait fonctionné pendant dix ans au moins pour pouvoir commencer à l'utiliser. Donc, c'est une œuvre de longue haleine.

**Mme la présidente.** - Merci pour ce débat. Cette question sur l'impact sur la santé a été présente dès notre première réunion à Bar-le-Duc, et c'est important qu'elle close en même temps cette série de débats publics. La prochaine étape a lieu à Lyon le 13 janvier, où nous faisons notre réunion de clôture.

Il y a ici, rappelons la date, la réunion de l'EPR qui n'est donc pas la nôtre, qui aura lieu le 30 janvier dans cette salle, le soir aussi.

Il y a des documents que vous allez trouver sur les tables qui sont des comptes-rendus provisoires, ainsi que la présentation des réunions des conférences débats. Donc je vous les rappelle et je vais laisser la clôture de cette réunion à M. Mercadal. Non, il n'a rien envie de dire.

Bravo à tous alors.

*(Applaudissements)*

**M. CT.** - Je travaille dans le nucléaire depuis une vingtaine d'années. Donc je côtoie plusieurs milliers de mes collègues et ce que je voulais vous dire tout à l'heure, c'est que je –provocation, humour ou sérieux–, j'envisageais de demander au président de la République de mettre un conteneur de déchets hautement radioactifs dans les jardins de l'Elysées et je vous expliquerai pourquoi je suis prêt à en accueillir un dans mon jardin. C'est-à-dire, les déchets qui émettent des rayonnements posent problème mais ne m'inquiètent pas plus que cela. Pour revenir à la santé publique....

**Mme la présidente.** - Peut-être pouvons-nous rester sur cette note optimiste ?

**M. CT.** - Juste en quelques mots, une note optimiste, j'ai perdu 25% de mes collègues au travail et ils payent le prix cher de l'alcoolisme, du tabagisme, de l'amiante en particulier et d'autres soucis et, quand vous regardez ceux qui meurent de leucémie et de tumeurs, moi je regarde cela avec attention depuis cinq ans, vous arrivez à démontrer que ceux qui travaillent dans le nucléaire sont relativement bien portants et malheureusement ceux que j'ai perdus n'étaient pas ou peu exposés. Donc, c'est assez troublant, les résultats sont assez rassurants parmi les milliers de collègues que je côtoie. Certains ont quarante ans dans le nucléaire et n'ont à priori aucun problème de santé.

**Mme la présidente.**- Merci monsieur. Le débat étant maintenant terminé, il n'y a plus de réponses, merci à vous tous d'avoir participé à cette réunion publique.

*(La séance est levée à 22 heures 15.)*